

SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE,
Paris

SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE.

LE ROI, CHEF ET PROTECTEUR.

RAPPORTS

ET

COMPTES-RENDUS

pour l'année 1816,

Lus dans l'Assemblée générale du 27 Mars 1817, présidée par S. A. R. Monseigneur le DUC DE BERRY.



SE VEND 1 FRANC 50 CENTIMES, AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT,

A PARIS,

Chez M. BARON, Commissaire de la Société, rue des Petits-Augustins, N°. 20.

DE L'IMPRIMERIE D'ÉVERAT, RUE DU CADRAN, N°. 16.

AN 1817.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES

FAITES

PAR LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE,

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT.

9	27,615	17
10	155,756	15
11	69,659	8
12	57,200	17
13	64,306	91
14 — 1806	67,362	79
1807	61,434	28
1808	45,844	33
1809	35,528	73
1810	44,906	32
1811	46,952	64
1812	446,080	90
1813	208,324	25
1814	124,642	80
1815	70,238	56
1816	115,658	78
TOTAL	1,641,511	86

LISTE

DES BIENFAITEURS DÉCÉDÉS

Qui ont fait des Legs ou des Dons à la Société.

MM.

	fr.
Siau, rue des Capucines, par son testament du 9 prairial an 12.	3,000
Leblanc de Pommard, Auditeur au Conseil-d'État, rue de Paradis, n°. 16, au Marais, mort à Naples, en 1807, des mains de madame Delambre, sa mère.	500
Rohaud-Fleury, (Hubert-Jean-Baptiste) par son testament du 12 mai 1806, des mains de M. Guérin.	200
Crétet, (S. E. M. le Comte) Ministre de l'Intérieur, par son testament, des mains de M. Lebeau, Président du tribunal de première instance, son neveu et son exécuteur testamentaire.	2,000
Caprara, (S.E. Monseigneur le Cardinal). . . . Don en 1807, 5,000 fr.; Don en 1808, 2,000; Don en 1809, 2,000	9,000
Rouillé de l'Étang, d'après un legs fait par son testament, des mains de Mme. la Comtesse Pastoret, en 1813 . . . . 1,200 fr.; id. en 1814 . . . . 1,100; id. en 1816 600	2,900
Mme. Destouches, par son testament de l'an 12.	300
Varnier, par son testament, de mains de M. Torras, Agent de Change.	200
	18,400

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE,

ARRÊTÉ

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE du 16 Brumaire an IX.

Le but de la Société Philantropique n'est pas de distribuer des secours aux individus par elle-même : les Comités de Bienfaisance remplissent utilement et honorablement ce devoir. Le but de la Société est de faire connoître et de mettre en pratique tout ce qui peut concourir à soulager les besoins actuels du pauvre et à lui préparer des ressources pour l'avenir ; en conséquence :

Article 1er. Les Soupes économiques seront toujours le premier de ses soins, dans la manière accoutumée : elle s'occupera ensuite successivement, et à mesure que ses moyens le lui permettront, de l'établissement des maisons de travail, des écoles de charité, des

Sociétés de Prévoyance, etc., etc.; enfin, d'institutions relatives aux pauvres et aux indigens.

Art. 2. Pour devenir membre de la Société, il faudra être proposé au Comité d'administration par deux membres de la Société.

Art. 3. Les membres de l'ancienne Société Philantropique, de la Société de Bienfaisance judiciaire, les membres des Bureaux de Bienfaisance, ceux de l'Administration des Hospices, et les Souscripteurs pour les Soupes économiques, seront dispensés de la formalité de la présentation.

Art. 4. Chaque membre de la Société devra prendre au moins une souscription de 30 fr., qui sera renouvelée tous les ans.

Art. 5. Un Comité d'administration sera chargé de la rédaction des règlemens intérieurs, de la formation et de la direction de tous les établissemens, de la convocation de l'Assemblée générale de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale nommera, chaque année, au scrutin et à la majorité relative des voix, les cinquante membres qui formeront le Comité d'administration : elle nommera, en outre, au scrutin individuel et à la majorité relative des voix, le Président, deux vice-Présidens, le Secrétaire, deux vices-Secrétaires et le Trésorier de la Société.

Art. 7. Le Comité d'administration pourra s'adjoindre dix personnes prises parmi les membres de la Société, ou même hors de son sein.

Art. 8. Tous les membres de la Société Philantropique auront droit d'assister aux délibérations du Comité; mais on ne pourra y voter que lorsqu'on sera membre du Comité.

Art. 9. Tous les membres de la Société recevront 100 Bons de Soupe, par chaque Souscription de 30 fr.; et à mesure qu'un des

autres établissemens de bienfaisance mentionnés dans l'article 1er. sera formé, il sera aussi attribué à chaque souscription des droits de présentation, dans la proportion qui sera déterminée.

Art. 10. Tous les ans, la liste des Souscripteurs, les rapports et les comptes des recettes, seront rendus publics et distribués aux membres de la Société.

Articles additionnels arrêtés dans la Séance générale du 11 frimaire an 12.

Article 1er. Le Comité d'administration sera à l'avenir renouvelé par tiers chaque année, et de la manière suivante :

Art. 2. Seront considérés comme faisant partie nécessaire du tiers sortant, les membres qui auront donné leur démission, ou qui n'auront pas assisté aux séances de la Société pendant l'année.

Art. 3. Pour compléter le tiers sortant, on tirera au sort parmi les membres restans après l'opération ci-dessus désignée.

Art. 4. Tous les membres sortans seront rééligibles.

Art. 5. Les membres du bureau seront renouvelés chaque année, et pris parmi les membres du Comité.

RAPPORT

DE

M. DELEUZE,

VICE-PRÉSIDENT

DE

LA SOCIETÉ PHILANTROPIQUE,

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT L'ANNÉE 1816,

Lu dans l'Assemblée générale présidée par S. A. R. Monseigneur le DUC DE BERRY, le 27 Mars 1817.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Pendant les deux années qui viennent de s'écouler, de grandes calamités ont affligé notre patrie : la catastrophe de 1815 a détruit la sécurité à laquelle nous nous livrions ; elle a porté la désolation

dans les campagnes ; elle a paralysé plusieurs branches de commerce ; et lorsque nous avions le plus besoin de trouver des ressources dans la fertilité de notre sol, le dérangement des saisons a diminué les récoltes, forcé le cultivateur à suspendre ses travaux, détérioré les substances, élevé les grains à un prix au-dessus des facultés du peuple, et fait craindre la disette.

Mais si la Providence a permis que tant de maux vinssent nous accabler, elle nous a ménagé des compensations ; et les évènemens dont les suites nous paroissoient si redoutables, seront peut-être une source de bien pour l'avenir.

Par le caractère de son génie, comme par les sentimens de son cœur, notre auguste Monarque semble destiné à ramener la prospérité chez son peuple. Il connoît l'esprit de la nation, il sait tenir la balance entre les divers partis, et choisir parmi les opinions du siècle, celles qui sont en accord avec l'intérêt général et avec la tranquillité publique. En s'occupant de l'organisation sociale, il assure la liberté ; il appelle ceux qui sont intéressés à l'ordre public pour s'éclairer sur les moyens de l'établir et de le conserver ; il donne l'exemple d'oublier les erreurs passées, lorsqu'elles ne tiennent point à des intentions criminelles, mais à une manière particulière de considérer le choses. Réunis autour de lui, nous formerons un peuple heureux au-dedans, invincible au-dehors ; son intérêt se trouvant confondu avec l'intérêt de la Patrie, notre patriotisme sera de même confondu avec notre confiance et notre amour pour lui, et ce sentiment ne pourra plus nous égarer. Nous verrons se dissiper toutes nos craintes. Elles sont déjà bien diminuées, parce que le succès des mesures prises pour réparer les malheurs passés, nous garantit l'efficacité de celles qui le seront pour prévenir les malheurs qui pourroient nous menacer encore.

La disette que nous avons éprouvée cette année, a particulièrement fixé l'attention du Roi et des Princes de sa Famille. Ils n'ont rien négligé pour venir au secours du pauvre. Cet exemple suivi

généralement, a donné une activité nouvelle aux sentimens de charité. Jamais il n'y eut tant de gens dans le besoin, mais aussi il n'y eut jamais tant d'aumônes. Une récolte abondante rendra de l'aisance aux habitans des campagnes; la pénurie cessera, et cependant nous conserverons l'habitude de nous occuper des infortunés. Un grand nombre de femmes respectables, d'hommes du monde, qui, autrefois, n'avoient aucune relation avec les pauvres, ont été invités, par l'ordonnance du Roi, à aller les visiter, à prendre des renseignemens sur leur état, à indiquer au Gouvernement ceux qui doivent avoir part à la distributiou des secours, et le genre de secours qui leur est le plus nécessaire. Cette institution doit avoir une grande influence sur les mœurs de toutes les classes et sur le sort de celle qui est réduite à l'indigence. Les Sociétés de Bienfaisance ont vu s'augmenter leurs ressources; la Société Maternelle est sous la présidence de S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême; la Société des Enfans Délaissés a reçu des dons considérables; plusieurs autres sont dans le même cas; et la Société Philantropique, celle de toutes qui embrasse le plus d'objets, peut regarder l'année dernière comme l'époque la plus mémorable qu'elle ait comptée depuis sa formation.

Le Roi s'en est déclaré le protecteur. Il a ordonné qu'elle continueroit à recevoir 15,000 fr. du Ministre de l'Intérieur; il lui a de plus donné 6,000 fr. sur sa cassette, en lui faisant espérer que ce don seroit renouvelé chaque année. Monseigneur le Duc de Berry a voulu en être Membre; il a pris vingt souscriptions, il a engagé les personnes de sa maison à souscrire; il nous a assuré, par an, 6,000 fr. que nous touchons régulièrement chaque mois, par douzièmes; il a accepté le titre de Président de la Société, il l'a présidée lui-même, il s'est informé des détails relatifs à son organisation; il nous a dit que dans les cas pressans nous pourrions nous adresser à lui: jugeant ensuite qu'après avoir reçu tant de bienfaits, nous pourrions craindre d'abuser de sa générosité, il est venu lui-même au-devant de nos besoins, et nous a fait un don

extraordinaire de 3,000 fr. Cette dernière somme nous a été remise en son nom et au nom de Madame la Duchesse de BERRY, qui déjà nous avoit donné 1,000 fr. Ainsi, dans le courant d'une année, nous aurons reçu plus de 10,000 fr. de leurs Altesses Royales. Le bien que leur union promet à la génération future, se fait déjà sentir à la génération présente.

Vous voyez, Messieurs, que la Société n'a plus à craindre l'épuisement de ses ressources; que lorsque sa dépense excédoit sa recette, elle a eu raison de ne jamais désespérer de l'avenir; et que, loin de restreindre le cercle de ses opérations, elle pourra désormais porter ses vues sur de nouveaux objets. Je vais, Messieurs, vous tracer succinctement le tableau de sa situation pendant le cours de l'année dernière, et je me permetterai d'indiquer quelques-unes des améliorations auxquelles elle pourroit aspirer.

La partie de notre recette, qui se compose des souscriptions et des dons faits à la Société, a été, cette année, d'un tiers plus considérable que les années précédentes : elle s'est élevée à 48,511 fr. Nous avons eu, en 1816, soixante souscripteurs de plus qu'en 1815, et nous voyons, au commencement de cette année, ce nombre s'accroître de jour en jour.

La distribution des soupes a été de 790,925 rations, dont 290,394 vendues contre de l'argent, les autres distribuées en échange des bons donnés par les souscripteurs, ou par l'administration des hospices, qui en a acheté 300,000. Cette distribution a eu lieu pendant les derniers mois de 1815 et les premiers mois de 1816. Vous savez, Messieurs, que dans le rapport que nous vous faisons chaque année, nous nous occupons uniquement des fourneaux qui ont été en activité pendant l'hiver précédent, depuis le mois de novembre, sans parler de ceux qui ont été ouverts à la fin de l'année qui vient de se terminer. Mais je crois devoir, aujourd'hui, anticiper sur ce qui fera l'objet du rapport de l'année prochaine, et vous dire un mot de l'augmentation actuelle de ce genre

de secours. Pouvons-nous différer d'exprimer notre reconnoissance pour les bienfaits que Sa Majesté a voulu, par notre canal, répandre sur la classe indigente ?

Au commencement de cet hiver, la cherté du pain ayant fait sentir plus que jamais l'utilité des Soupes économiques, le Roi a voulu que nous en augmentassions la distribution, et qu'elles fussent vendues à un sou. Ce prix n'étant que la moitié de celui qu'elles coûtent, il nous a donné 12,000 fr. par mois pour couvrir les frais; et nous avons ouvert douze fourneaux, au lieu de sept que nous avions l'hiver passé. Il en résulte que la distribution est à-peu-près triple de celle de l'année dernière ; que plus de la moitié des Soupes se vendent contre de l'argent, ce qui n'étoit jamais arrivé, et que le peuple a reconnu combien cet aliment est salutaire.

Le prix excessif de la farine et des légumes, nous a forcé de faire quelques changemens à la préparation des Soupes ; mais, grâces à la bonté du Roi, nous avons pu les rendre plus économiques sans en altérer la qualité. Il y avoit, dans les magasins du Gouvernement, 100 milliers de biscuit qui devoient être vendus aux enchères : Sa Majesté a ordonné qu'il nous fût livré à un prix très-bas, et qui est même au-dessous de celui de la fabrication. Ce biscuit, moulu ou concassé, a rendu nos Soupes très-bonnes et très-nourrissantes.

Nos Dispensaires ont soigné 1676 malades. Ce nombre s'accroîtra par celui des Souscripteurs. Nos Médecins ont continué à donner des consultations gratuites à ceux qui se sont présentés sans Carte; ceux-là n'ont point été inscrits, parce qu'ils étoient obligés de payer les remédes ; mais ils ont reçu des soins, et plusieurs ont été guéris. C'étoit souvent, pour les Médecins et pour les Commissaires, une grande peine de ne pouvoir remettre une Carte à des malades qui étoient évidemment dans le cas de ce secours : cette peine est bien allégée aujourd'hui ; la Société désirant donner à S. A. R. Mgr. le Duc de Berry, une marque de sa reconnoissance,

a arrêté qu'il seroit déposé, dans chaque Dispensaire, trois Cartes, au nom de son Altesse, pour que quinze malades pussent être traités toute l'année, sur les fonds qu'elle nous a donnés; et que MM. les Commissaires disposeroient de ces Cartes à leur choix: c'étoit la plus douce récompense qu'ils pussent recevoir de leurs soins. De son côté Mgr. le Duc de Berry, qui, comme Membre de la Société, a pris, et a voulu payer vingt Souscriptions, a distribué ses vingt Cartes aux personnes qui, par leur état, sont le plus à portée d'en faire un bon usage. Il doit résulter de cette circonstance que, les Dispensaires qui, malgré ce que nous avons répété chaque année dans nos rapports, n'étoient point encore assez connus, le seront généralement, et que beaucoup de personnes qui ignoroient presque leur existence, se mettront au nombre de nos Souscripteurs.

Je crois devoir rappeler ici une observation que nous avons déjà faite, mais à laquelle ceux qui disposent des Cartes de Dispensaire semblent n'avoir pas fait assez d'attention. Celui qui donne une Carte, s'il veut réellement faire le bien, ne doit point se borner à écrire à l'Agent du Dispensaire, pour lui recommander le malade: il doit d'abord connoître ce malade, pour savoir s'il est dans le cas d'être traité par le Dispensaire; car, si le malade manque des choses nécessaires; s'il n'a pas du feu, du bouillon, et quelqu'un pour le soigner, les conseils des Médecins, les secours de la chirurgie, et les remèdes, seules choses qu'on puisse lui fournir, deviendroient inutiles. Dans ce cas, si le Souscripteur veut le faire traiter par le Dispensaire, il faut qu'il commence par pourvoir à ses premiers besoins. Il doit s'informer ensuite si le malade a été visité: il doit enfin, lorsque ce malade est guéri, lui redemander sa Carte pour pouvoir en disposer de nouveau. Celui qui a été guéri par le Dispensaire, est, d'après nos règlemens, chargé de rapporter la Carte au Souscripteur qui la lui a prêtée: mais plusieurs de ceux que le Médecin a chargés de cette commission, ne la remplissent pas, soit par négligence, soit qu'ils gardent la Carte dans

la crainte d'en avoir besoin une autre fois. C'est un abus auquel il est difficile de rémédier, si les Souscripteurs ne s'occupent plus du malade auquel ils ont une fois remis leur Carte. Les Médecins qui mettent beaucoup de zèle à visiter les malades, désireroient aussi que les Souscripteurs fussent informés des soins qu'ils se sont donnés, de l'exactitude avec laquelle ils ont rempli leurs fonctions; et ces relations entre les Médecins, les Souscripteurs et les malades, augmenteroient beaucoup l'utilité de notre établissement. Nous souhaiterions aussi que les Cartes ne restassent pas oisives : on voit qu'en formant ce vœu, la Société cherche à étendre le bien qu'elle fait, sans calculer la dépense, puisqu'il est prouvé que chaque Carte, lorsqu'elle est continuellement employée, coûte à la Société trois ou quatre fois le prix de la Souscription.

Nous avons souvent exprimé le vœu de joindre un sixième Dispensaire aux cinq qui existent, afin qu'il y en ait un pour deux arrondissemens, et que nos Médecins ne soient pas obligés de faire de longues courses pour aller visiter les malades. L'état de nos finances ne nous a pas encore permis de réaliser ce vœu; nous pouvons aujourd'hui nous flatter qu'il ne tardera pas à l'être.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les Dispensaires, parce que les détails qui peuvent vous intéresser se trouveront dans le rapport que M. Nysten, l'un de nos Chirurgiens, va vous faire au nom de ses collègues, sur la pratique médicale des cinq Dispensaires, pendant l'année 1816.

Dans nos précédens rapports, nous n'avons rien négligé, Messieurs, pour vous donner des notions exactes sur les Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels : nous vous avons fait connoître celles qui existoient anciennement, et celles qui se sont formées depuis peu; nous vous avons entretenu du bien qu'elles font, de la sagesse de leurs règlemens, de l'augmentation de leurs ressources, des services que la Société Philantropique a eu le bonheur de leur rendre. Aucun changement considérable ne s'étant opéré ni dans

leur nombre ni dans leur régime, depuis l'année précédente, nous pourrions nous borner à faire mention de celles de ces Sociétés qui nous ont envoyé le compte de leurs recettes et dépenses; mais, vu l'importance de l'objet, nous nous permettrons de revenir sur quelques considérations que nous avons déjà présentées.

Celles de ces Sociétés qui nous ont communiqué le tableau de leur situation au commencement de cette année, sont au nombre de 16.

Elles sont unies sous les noms de :

Ouvriers travaillant les matières d'or et d'argent;

Secours mutuels;

Amis de l'Humanité;

Typobibliographique;

Arts Graphiques;

Société Officieuse;

De l'Union, composée de débardeurs;

Garcons de chantier;

Imprimeurs, dite des 200;

Des Farines;

De la Manufacture de M. Jacquemart;

D'Union et de Prévoyance;

Amicale des Secours;

Calcographique;

Fabricans Chapeliers;

Amis de l'Humanité.

Le nombre des membres qui les composent est d'environ 1500. Les fonds qu'elles ont en réserve s'élèvent à 98,000 fr. Les plus

riches ont de 12,000 à 13,500 fr. en réserve, et placés à intérêt; celles qui le sont le moins, ont de 1200 à 1500 fr.

Le nombre des malades qu'elles ont fait soigner dans l'année, en leur donnant pendant la durée de la maladie 30 ou 40 sous par jour, et souvent les secours du Dispensaire, est d'environ 400; et leur dépense, pour cet objet, s'élève à 24,000 fr., ce qui fait à peu près 60 fr. par malade. Plusieurs ont, de plus, des pensionnaires vieux et infirmes, auxquels on paie 150, 200 et jusqu'à 250 fr. par an.

Les Sociétés que je viens de nommer ne forment pas le cinquième de celles qui existent à Paris; plusieurs autres ont correspondu avec nous, et nous ont envoyé leurs règlemens, sans nous communiquer leurs comptes. Depuis quelques mois, il s'en est formé une sous le nom de Polygraphique, laquelle est déjà composée de 90 membres.

Nous en avions compté au-delà de 80 en 1814. Leur nombre s'est augmenté depuis, et si nous avions la liste de toutes, nous trouverions que plus de 5000 individus y sont affiliés. C'est beaucoup sans doute; mais ce n'est point assez, vu le bien qu'elles font et celui qu'elles peuvent faire encore. Nous ne saurions trop nous occuper à les faire connoître, à les aider; et puisque Monseigneur le Duc de Berry, en acceptant le titre de notre Président, puisque le Roi lui-même, en se déclarant notre Protecteur et en nous chargeant d'être à certains égards les instrumens de sa bienfaisance, veulent bien nous permettre de leur communiquer nos idées sur les moyens d'assurer la tranquillité et le bonheur du peuple, nous devons leur faire entendre notre voix sur cet objet, et les supplier d'encourager et de favoriser les Sociétés de Prévoyance, comme l'institution la plus propre à prévenir l'indigence, à remédier aux accidens, à empêcher les malades d'avoir recours aux hôpitaux, à tranquilliser sur les infirmités de la vieillesse, à établir entre les citoyens ces communications charitables, cette

surveillance amicale et cette police domestique qui entretiennent la tranquillité, la sécurité et les bonnes mœurs.

Mais en reconnoissant les heureux résultats qu'ont produit ces Sociétés, en admirant la sagesse de leurs règlemens et la tendance morale qui en caractérise plusieurs articles, nous voyons avec chagrin qu'elles n'ont pu jusqu'à ce jour étendre leur surveillance sur quelques objets essentiels, ni remédier à des maux pires que les maladies passagères. Nous ne leur en faisons pas un reproche; mais nous formons un vœu pour elles et avec elles, et nous osons exprimer ce vœu à nos Princes, pour qu'ils voient eux-mêmes ou pour qu'ils nous chargent de voir comment il seroit possible de le réaliser.

Quelques-unes de ces Sociétés étoient, en 1815, composées d'un nombre d'associés beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Elles ont été obligées d'en renvoyer plusieurs, parce que le défaut d'ouvrage les avoit mis dans l'impossibilité de payer leur contribution. Cette mesure n'a été prise qu'à la dernière extrémité, et ceux qui l'ont résolue n'en ont pas été moins affligés que ceux qui en étoient l'objet.

Les Sociétés de Prévoyance doivent d'abord se conserver, et nous ne prétendons point nous immiscer dans leur régime. Si plusieurs des Sociétaires cessoient de payer, elles seroient bientôt ruinées, et enfin détruites. Parmi celles qui ont rayé de leur tableau des Membres qu'elles chérissoient, il en est dont la recette a de beaucoup excédé la dépense : cet excédant de recette eût sans doute été employé à secourir ceux qui se trouvoient dans un besoin réel, s'il n'eût fallu pour cela s'écarter des règlemens, dont l'observation la plus rigoureuse est l'unique garantie de la durée de toute association. Dirons-nous que ces règlemens devroient être changés ? non sans doute ; car ils ont été sagement calculés pour les temps ordinaires. Mais ceci nous conduit à quelques réflexions sur la situation pénible à laquelle beaucoup d'ouvriers sont réduits, sur

l'impuissance où ils se trouvent d'en sortir par eux-mêmes, sur les moyens de les en délivrer, et sur la possibilité de faire concourir à ce but, les Sociétés de Prévoyance et la Société Philantropique.

On sait que l'intempérie des saisons a diminué les travaux de l'agriculture; que la gêne du commerce a fait fermer plusieurs ateliers; que la multiplication des machines a, pour le moment, rendu inutile le travail d'un grand nombre d'hommes et surtout de femmes du peuple; que le renchérissement des denrées a mis une multitude d'ouvriers dans l'impossibilité d'exister pendant un mois avec ce qu'ils avoient économisé sur le salaire du mois précédent; on sait que beaucoup de pères de famille, d'une conduite irréprochable, ont été forcés de vendre leurs meubles, et d'engager leurs effets pour payer leur loyer et pour donner du pain à leurs enfans. Cette situation est affreuse, et il ne faut pas la dissimuler : elle cessera bientôt sans doute; mais tant qu'elle dure, elle entraîne chaque jour plus de mal.

Le Gouvernement, les gens riches, les corporations, les établissemens publics, font aujourd'hui des aumônes très-considérables; mais, le fussent-elles dix fois plus, elles seroient encore insuffisantes: tous ceux qui ont été appelés à visiter les pauvres, peuvent en rendre témoignage. D'ailleurs, les aumônes sont un secours quelquefois nécessaire, mais toujours dangereux pour les gens valides. L'homme qui reçoit l'aumône, finit par perdre l'élévation de son caractère; il prend l'habitude de l'oisiveté; il perd même une partie de ses facultés et de son industrie; et quel mal n'entraîne pas l'oisiveté! Ce sont les gens oisifs qui murmurent, qui s'agitent, et qui finissent par porter le trouble dans l'État. L'homme occupé, est paisible, content, soumis à ses supérieurs; il fuit les assemblées turbulentes, il bénit ceux qui le protègent et le Gouvernent, sans s'inquiéter des moyens qu'on prend pour assurer l'ordre public. C'est donc de l'ouvrage et non des aumônes qu'il faut distribuer à ceux qui ne sont pas infirmes. La Société générale doit

la subsistance à quiconque lui offre, en échange, son temps et son industrie; et cet échange sera toujours moins onéreux qu'une distribution gratuite; mais, dans les circonstances actuelles, il paroît difficile de procurer de l'ouvrage à ceux qui en manquent, et les moyens qu'on a pris pour arriver à ce but sont encore insuffisans. Le Gouvernement fait faire des travaux; mais tous les hommes qui se présentent ne peuvent y être admis. Il est d'ailleurs des travaux auxquels on ne sauroit employer des hommes, qui, pendant vingt ou trente ans, se sont constamment livrés à des occupations sédentaires. Un tailleur, un cordonnier, un ouvrier en laine, un graveur, un écrivain de bureau, ne peuvent ni remuer la terre, ni servir les maçons. Des femmes accoutumées à coudre et à filer ne sauroient quitter leur maison pour aller travailler à la campagne. Cependant, le nombre des individus réduits à cette pénible et dangereuse oisiveté est trop considérable pour que les Administrateurs des Établissemens de charité puissent venir à leur secours. On donne un ou deux pains par mois à celui dont l'indigence est reconnue; mais ce secours momentané ne l'arrache pas à la misère, à l'inquiétude, et n'empêche pas son état de s'aggraver.

Il nous semble qu'un Bureau central, formé d'une Commission choisie dans le sein de la Société Philantropique, et chargé de procurer du travail aux ouvriers des diverses professions, seroit l'établissement le plus propre à remédier aux maux qui pèsent sur une population nombreuse, et dont plusieurs individus ont été déplacés par de longues agitations. Cette Commission correspondroit avec les Sociétés de Prévoyance; ce qui faciliteroit ses opérations et préviendroit les abus. La dépense nécessaire pour donner du travail, seroit fort au-dessous de celle qu'on est obligé de faire pour nourrir ceux qui en manquent; elle diminueroit graduellement; elle cesseroit tout-à-fait lorsque le nouvel ordre de choses établi par la sagesse de Roi, auroit acquis cette stabilité, que ni le génie ni la puissance ne sauroient, sans l'aide du temps, assurer aux institutions humaines.

La plupart des Sociétés de Prévoyance sont composées d'ouvriers d'une même profession ; ces ouvriers se connoissent parfaitement les uns les autres ; ils savent quels obstacles s'opposent à ce qu'on ait assez d'ouvrage pour occuper tous les bras ; ils savent quels sont ceux d'entre eux qui sont les plus habiles, les plus laborieux ; quels sont ceux qui sont le moins dans le cas d'attendre. Il seroit tout-à-fait dans l'esprit des règlemens de leur Société d'avoir un fonds de réserve destiné à faire des avances à ceux qui manquent de travail, et de s'entendre même pour partager entre plusieurs d'entre eux un travail qui pourroit être fait par un seul ; et ils ne manqueroient pas d'adopter ces mesures, s'ils voyoient un terme prochain à des secours qu'ils ne pourroient continuer long-temps sans épuiser leurs ressources. L'existence du Bureau dont j'ai parlé, suffiroit pour les tranquilliser, parce qu'en s'y adressant, ils seroient sûrs que ceux des Membres de leur Société qui seroient recommandés par elle, seroient bientôt employés, et en état de s'acquitter des avances qu'on leur auroit faites.

Sans doute le plus grand des inconvéniens, dans un Gouvernement sage, seroit d'écouter les réclamations indiscrètes des Sociétés d'ouvriers, de leur permettre de s'assembler pour demander des secours, ou même de l'ouvrage aux fabricans ou aux chefs d'atelier qui les employoient ordinairement ; mais ce que nous proposons n'a nul rapport à ces délibérations dangereuses, et tend même à les empêcher. Les Sociétés de Prévoyance pourroient, sans nul inconvénient, envoyer, à la Société Philantropique, la liste de ceux de leurs Membres qui manquent de travail ; elles joindroient à cette liste, des notes sur la capacité et les qualités morales de ceux qu'elles recommanderoient, et la Société Philantropique, honorée de la confiance et de la protection des Princes, seroit chargée d'indiquer les moyens d'employer utilement l'industrie de ceux qui lui auroient été désignés. Les Sociétés de Prévoyance auroient alors un nouveau genre d'utilité ; tous les ouvriers voudroient en faire partie ; et nous n'avons pas besoin de répéter quels avantages en résulteroient.

La mesure que nous proposons pourroit être étendue à quelques villes considérables, comme Lyon, Bordeaux, Marseille, où l'on trouve un établissement à l'instar de la Société Philantropique, et des Sociétés de Prévoyance.

Les divers genres d'industrie peuvent se partager en un petit nombre de classes, de manière que celui qui s'est livré à un métier, est capable d'exercer ceux de la même classe, et non les autres. Il seroit possible d'employer les hommes dont le métier est momentanément sans exercice, à des métiers analogues, selon les besoins de la société; et ce seroit un grand bien que chacun sût à qui s'adresser pour avoir un ouvrage qui ne soit pas absolument étranger à ses connoissances et à ses habitudes.

Le Gouvernement qui fait fabriquer divers objets pour la Guerre, pour la Marine, pour d'autres services publics, pourroit charger la Commission, honorée de sa confiance, de distribuer une partie de ce travail, aux ouvriers, selon la classe à laquelle ils appartiendroient. L'ouvrage seroit payé à un prix modique, et qui pourtant suffiroit à ceux qui seroient chargés de l'exécuter, parce qu'ils le recevroient directement. Des particuliers, qui, sans avoir un établissement organisé, se trouvent tout-à-coup avoir besoin d'un certain nombre d'ouvriers, pourroient de même s'adresser à la Commission pour qu'elle leur en indiquât : ils s'épargneroient des recherches, et ils auroient la satisfaction de venir au secours des malheureux. Déjà l'Administration des hospices, en établissant une filature qui peut occuper 3,000 femmes, a rendu un service éminent et qui n'est malheureusement pas assez connu : cette mesure pourroit être étendue à d'autres objets de fabrication.

Mais le nombre de ceux qu'un métier sédentaire a rendus incapables de se livrer à des travaux plus pénibles, est bien petit, en comparaison de celui des hommes qui seroient en état de se livrer au genre d'occupation pour lequel la nature nous a plus particulièrement destinés; à celui qui est le soutien de toutes les sociétés,

la source primitive de toutes les richesses, la seule garantie de l'indépendance d'une nation; à celui dont le produit, suffisant pour des désirs modérés, ne peut éprouver que des variations passagères, dont la prévoyance et l'économie peuvent toujours empêcher les funestes effets.

L'agriculture attache les hommes au sol qui les nourrit; elle conserve leurs forces et leur santé; elle les rend capables de défendre leur pays au besoin; elle donne toujours un accroissement de subsistances, en raison de l'accroissement du travail; elle favorise la population; elle fait plus, elle rend cette population tranquille et contente; elle la dispose aux sentimens religieux, et lui donne des habitudes morales. Il est plus essentiel que jamais d'y ramener les hommes, aujourd'hui que nous n'avons plus besoin d'armées nombreuses, et que l'élite de notre jeunesse ne sera plus arrachée au sol natal, pour aller, comme le firent jadis les barbares, porter la guerre dans des contrées éloignées: il me semble que le principal but de l'éducation des enfans du peuple devroit être de les y former.

Dans l'état actuel des choses, un père, chargé d'une nombreuse famille, est embarrassé de placer ses enfans: cependant la France est le pays le plus fertile de l'Europe, et nous sommes bien loin d'avoir épuisé les ressources de notre sol.

En plusieurs endroits, le Gouvernement fait travailler à des canaux, à des défrichemens, à des chemins, à des constructions, à l'encaissement des rivières, au dessèchement des terreins marécageux; il seroit facile de multiplier ce genre de travaux, de les répartir sur plusieurs points du royaume, et l'on seroit bientôt dédommagé des frais indispensables pour donner plus d'extension à ceux qui sont commencés, et pour en entreprendre d'autres. Les hommes qui ne peuvent être occupés à Paris et qui ont assez de forces pour cultiver la terre, apprendroient, dans le Bureau de charité établi pour cet objet, le lieu où ils doivent se rendre; on les y enverroit en les faisant voyager par étapes, comme les mili-

taires; ils seroient sûrs d'y être reçus et employés. On débarrasseroit ainsi les grandes villes d'une population oisive et dangereuse ; et l'on donneroit aux hommes l'habitude de l'agriculture, seul genre de travail qui ne fasse pas craindre la concurrence des autres peuples, et qui soit à l'abri des changemens que des circonstances impossibles à prévoir, et même le progrès des arts, apportent nécessairement dans les goûts et les besoins de la société.

Si la Société Philantropique étoit appelée à faciliter l'exécution de ces mesures ; si elle avoit le moyen de procurer du travail à ceux qui en sont privés, elle feroit cent fois plus de bien qu'elle n'a pu en faire, par les divers établissemens dont elle s'est occupée jusqu'ici.

Puissent ces vues être approuvées par notre auguste Président ! Rien ne nous paroîtra difficile lorsqu'il sera question de seconder ses intentions généreuses, et de faire sentir au peuple que la Providence, en nous rendant nos Princes légitimes, a tari la source de nos malheurs.

RAPPORT

DE MESSIEURS

MARRON ET LE BARON MALUS,

COMMISSAIRES

Nommés pour vérifier les Comptes du TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE, pour l'année 1816,

Lu dans l'Assemblée générale, du 27 Mars 1817,

PAR M. LE BARON MALUS.



MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

HONORÉS de votre confiance, M. MARRON et moi, pour l'examen et la vérification des comptes que M. le Baron DELESSERT, Membre de la Société Philantropique, et son Trésorier, a rédigés de ses Recettes et Dépenses, pendant l'exercice 1816, nous venon aujourd'hui vous rendre compte de notre mission.

M. le Trésorier nous ayant remis toutes les pièces de sa compta

bilité, pour l'année dont il s'agit, nous en avons fait l'examen le plus détaillé; et comme votre usage est de faire imprimer tous les ans le Compte général, à la suite du rapport que la Société présente au public de ses travaux pendant l'année, nous nous contenterons ici, comme nos prédécesseurs, de vous faire connoître son ensemble, par l'exposé du résumé que M. le Trésorier nous en a fourni lui-même, et que nous avons soigneusement comparé avec le texte du compte.

Le compte se divise en trois parties :

La première présente les Recettes ;

La seconde, les Dépenses ;

La troisième, les Tableaux, qui offrent le résultat de toutes les opérations.

PREMIERE PARTIE.

RECETTES.

CHAPITRE PREMIER.

Souscriptions et Dons.

Les sommes comprises dans cette section, montent à 48,511 fr.

On comprend dans cette somme :

1°. Celle de 2,500 fr. que S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry a fait verser dans la caisse de la Société, pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre, à raison de 500 fr. par mois, pour le paiement du don annuel de 6,000 fr. que lui fait S. A. R ;

2°. Celle de 600 fr, pour les vingt souscriptions que S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry a prises dans la Société ;

3°. Celle de 1,000 fr., provenant d'un don particulier de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry ;

4°. Enfin, une somme de 3,000 fr., dont LL. AA. RR. Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse de Berry ont fait le don extraordinaire à la Société, en tout, 7,100 fr.

On y comprend également la somme de 22,500 fr., que S. Ex. le Ministre de l'Intérieur a fait verser dans la Caisse, pour le 2e. semestre de 1815, et pour les 1er. et 2e. semestres de 1816, à raison de 7,500 fr. par semestre, ou 15,000 fr. par an.

La Banque de France a continué également de donner à la Société un secours de 3,000 fr..

Le nombre des Souscripteurs, pendant l'année, a été de 383 fr., ce qui fait 60 Souscripteurs de plus que l'année précédente.

On peut bien regarder cette augmentation comme un heureux effet de l'exemple de bienfaisance que les Princes ont donné, et surtout de la protection spéciale que S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry accorde à la Société.

CHAPITRE II.

Bons distribués par l'Administration des Hospices.

L'Administration des Hospices, par suite de ses soins paternels envers les indigens, leur a fait encore distribuer cette année, par les Bureaux de Bienfaisance, 300,000 Soupes économiques, dont le prix a été réglé à 6 centimes, ce qui a produit une somme de 18,000 fr.

Mais les Soupes étant revenues à la Société au prix de 8 cent., cette distribution lui a coûté une perte de 6,000 fr.

CHAPITRE III.

Ventes aux Bureaux de Bienfaisance.

Plusieurs Bureaux de Bienfaisance, entre autres ceux du Temple

et des Invalides, ont acheté particulièrement 134,000 bons de soupes, qui ont produit. . . . . 8,319 fr. 55 c.

CHAPITRE IV.

Ventes de Soupes dans les Établissemens de fourneaux.

Le nombre de Soupes vendues dans les Établissemens en activité, s'est monté cette année à la quantité de 290,394 bons, qui ont rapporté. . . . . 14,510 fr. 50 c.

C'est 233,000 Soupes de plus que l'année précédente.

CHAPITRE V.

Legs.

Madame la Comtesse PASTORET, au nom de feu M. ROUILLÉ de l'ÉTANG, son parent, a encore fait verser cette année, dans la caisse de la Société, une somme de 600 fr., provenant du legs qu'il a fait en faveur d'institutions charitables, ci. . . . . . . 600 fr.

CHAPITRE VI.

Encaissement des fonds placés en Bons de Ville.

Les 10,000 fr. de Bons de Ville, achetés le 29 novembre 1815, ont été encaissés à leur échéance le 16 juin 1816.

Les 15,000 fr. achetés le 9 mars 1816, ont été encaissés le 4 septembre.

Ces deux sommes montent ensemble à. . . . . 25,000 fr.

Le montant général de toutes ces Recettes donne la somme de. 115,001 fr. 54 c.

DEUXIÈME PARTIE.

DÉPENSES.

CHAPITRE PREMIER.

Dépenses des fourneaux de Soupes.

Sept fourneaux ont été mis en activité dans l'année 1816. Leurs dépenses journalières consistent dans l'achat du pain, de la graisse, du beurre, de l'eau, du bois, du charbon, du sel, et des ustensiles, à quoi se joint le loyer de l'emplacement, et les gages des agens employés aux distributions.

La dépense des sept fourneaux s'est montée, en 1816, à la somme de. . . . . 26,692 fr. 4 c.

Dans cette dépense, ne sont pas compris les achats de denrées en commun, qui sont un chapitre séparé comme il suit.

CHAPITRE II.

Achats de denrées en commun.

Les denrées, qui sont l'objet des achats faits en commun, et distribués ensuite entre les Etablissemens des sept fourneaux, consistent en haricots, pois et pommes de terre : elles offrent pour l'année 1816 une dépense de 37,440 fr.

SAVOIR :

864 setiers de haricots à 33 fr.

122 setiers de pois réduits en farine à 37 fr. 15 c., compris 4 fr. 15 c. pour la mouture.

628 hectolitres de pommes de terre à 7 fr.

Il y a une différence sensible entre les prix des deux premiers articles en 1815, et ceux de 1816.

Les haricots, en 1815, ont coûté 40 fr. le setier, ici 33 fr.; différence 7 fr. par setier, et sur 864 setiers 6,048 fr.

Les pois, en 1816, ont coûté 37 fr. le setier, ici 33 fr.; différence 4 fr. par setier, et sur 122 setiers 488 fr.

Mais les pommes de terre ont coûté, en 1816, bien plus cher qu'en 1815, le renchérissement du pain en a été la cause.

Les pommes de terre, en 1815, avoient coûté 5 fr. 80 c. le setier, qui contient l'hectolitre et demi. En 1816, l'hectolitre, d'un tiers plus foible que le setier, a coûté 7 fr., et n'avoit coûté, en 1815, que 3 fr. 90 c. un tiers; mais avec tout cela il y a eu pour 1816 une économie sensible sur l'achat des denrées.

CHAPITRE III.

Dépense des Dispensaires.

Les dépenses des cinq Dispensaires, en y comprenant celles des bains et des bandages, a monté, en 1816, à la somme de. . . . . 24,136 f. 69 c.

Celles de l'année 1815 étoient de. 21,635 61

Différence en plus en 1816. . . . 2,401 f. 8 c.

Mais aussi a-t-on traité, en 1816, 2,000 malades de plus que l'année précédente.

CHAPITRE IV.

Dépenses diverses.

Les dépenses détaillées dans ce chapitre sont celles qui n'ont

point de rapport spécial aux sept Etablissemens de fourneaux qui ont été en activité en 1816, pour la distribution des Soupes Economiques, ni aux opérations des Cinq Dispensaires; elles se composent comme il suit;

SAVOIR :

1°. Pour le loyer et frais relatifs aux établissemens supprimés.	190 f.	» c.
2°. Pour le poëlier et chaudronnier, relativement à divers travaux faits aux chaudières et aux fourneaux avant la mise en activité.	378	70
3°. Pour les frais ordinaires d'inspection des fourneaux pendant l'année.	950	»
4°. Pour impression des rapports des comptes rendus et des tableaux.	997	»
5°. Pour encouragement à la Société Tipobibliographique.	100	»
6°. Pour remboursement à M. BARON, Commissaire de la Société, pour loyer du Bureau, appointemens de Commis, frais de Bureau, et menues dépenses détaillées au compte.	2,545	50
TOTAL.	5,161 f.	20 c.

Ces dépenses se montent à environ 1,000 fr. de moins qu'en l'année 1815, qui présentoit déjà une économie de 5,000 fr. sur la précédente.

CHAPITRE V.

Placemens en Bons de la Ville.

Le Comité d'Administration de la Société avoit autorisé, le 9 mars 1816, un achat de Bons de la ville de Paris, pour une somme

de 15,000 fr. Ces Bons ont été encaissés le 4 septembre dernier.

Il a été également acheté, le 10 septembre, pour 8,000 fr. de ces mêmes Bons, à 5/8 p. 100 d'escompte par mois ; ils ont coûté 7,656 fr. 70 c., et leur échéance tombe au 4 avril prochain. Ils sont dans la caisse de la Société.

RÉSUMÉ.

Il restoit en caisse, suivant le compte de l'année 1815, la somme de.	13,828 f.	27 c.
Les recettes de 1816 ont monté à celle de. . .	115,001	5
. . . . . Total.	128,829 f.	32 c.
Les dépenses de 1816 se montent à.	115,658	78
La recette excède la dépense de.	13,170	54
A quoi il faut ajouter le montant des Bons de la Ville déposés dans la Caisse.	8,000	»
En sorte que les ressources de la Société, pour commencer les dépenses de 1817, se montent à.	21,170 f.	54 c.

TROISIÈME PARTIE.

TABLEAUX.

Les tableaux que M. le Trésorier joint à son compte, sont au nombre de 11, dont un de plus que les années précédentes, et qui

manquoit à la satisfaction qu'il éprouve en réduisant les dépenses partielles à leur plus simple expression, c'est le 2e. dans l'ordre actuel; nous allons les analyser tous succinctement.

Le premier présente la réunion en masse des dépenses journalières des établissemens de Soupes, et du prix commun de chaque Soupe.

On y voit qu'il a été distribué en 1816 la quantité de. . . . . 790,325 soupes.
qui ont coûté. . . . . 64,132 fr. 4 c.

Ce qui fait revenir chaque Soupe à. . . . . . . 8 cent. 1/10e.
Elles ont coûté en 1815. . . . . 8 cent. 7/10e.

En sorte qu'il y a en 1816 une différence en moins de 6/10e. de centimes.

Le second tableau présente la même réunion, non en masse, mais par nature de dépense, pour faire connoître combien il a été consommé de denrées de chaque espèce, et ce qu'il en entre dans la composition de chaque Soupe, et de même la dépense relative à chaque Soupe, tant dans les dépenses communes que dans celles des légumes, de l'eau, du blanchissage, des ustensiles, et jusqu'aux frais de location, et cela pour arriver au même résultat par Soupe de 8 cent. 1/10e.

Cette décomposition de tous les articles de Dépenses vous montre avec quelle scrupuleuse économie cette partie importante est administrée, et combien les calculs sont exacts, puisque deux manières d'opérer si différentes, donnent le même résultat; elles sont réciproquement la preuve l'une de l'autre.

Le troisième tableau contient la note des Soupes distribuées et vendues en 1816 dans chaque établissement.

Il en a été vendu, comme il est dit au chapitre 4 des

Recettes. 290,394

Et comme il en a été consommé. 790,325

On voit qu'il en a été distribué contre des Bons . . . 499,931

Le quatrième tableau est la récapitulation intéressante, ou le résumé général du nombre des Soupes économiques qui ont été distribuées, pendant dix-sept ans, depuis l'an 8 jusqu'au 1er. janvier 1817 : elles se montent à la quantité de 13,239,940 Soupes.

On peut y remarquer que les trois années où les distributions ont été les plus abondantes, ont aussi été les années les plus malheureuses de cette période 1812, 1813 et 1814.

Les cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième tableaux, contiennent successivement la Dépense et le mouvement de chaque Dispensaire.

Le dixième tableau présente le résultat général des tableaux particuliers des cinq Dispensaires, tant pour leurs dépenses que pour leurs mouvemens : la dépense générale s'est montée à. 24,156 fr. 69 c.

Et le nombre des malades, traités pendant l'année, a été de 1676;

Ce qui fait revenir chaque traitement à . . . . 14 fr. 40 c.

Sur ce nombre de 1676 malades, il n'en est mort que 38; ce qui fait à-peu-près 7 sur 100, et plus du double que l'année 1815, où les morts n'ont été calculés qu'à 2 et demi par 100 malades;

Enfin, le onzième et dernier tableau offre la récapitulation générale du mouvement des cinq Dispensaires, depuis quatorze ans qu'ils sont établis.

On y voit que 16,102 malades y ont été traités; que 11,929 sont

sortis guéris, c'est-à-dire, environ les trois quarts; que 623 sont morts, et que 3,550 sont sortis non guéris pour diverses causes.

Tel est, MONSEIGNEUR ET MESSIEURS, le compte que nous nous empressons de vous rendre de l'état de vos finances, et de leur emploi, pendant l'exercice 1816. Vous y verrez, avec satisfaction, un accroissement dans les Recettes, une diminution dans les Dépenses, et dans toutes les opérations, soit d'administration, soit de comptabilité, l'ordre le mieux suivi, et la régularité la plus parfaite.

Vous aurez remarqué surtout, combien la protection de la Famille Royale, et en particulier celle du PRINCE AUGUSTE qui a bien voulu s'associer à nos travaux, en daignant accepter le titre de Président de la Société, a augmenté l'intérêt déjà si bien senti de votre Institution, et qu'elle vous assure la continuité des secours dont la classe indigente éprouve tant de soulagement.

Il ne nous reste plus, MONSEIGNEUR ET MESSIEURS, qu'à inviter la Société à voter des remercîmens à M. le Trésorier, pour la manière précise et lumineuse dont il a établi sa comptabilité, après avoir dirigé la dépense avec la plus grande économie; mais ce sont des résultats dont ses talens vous font jouir à toutes les redditions de comptes, et auxquels il vous a depuis long-temps accoutumés.

Fait à Paris, le 27 *mars* 1817.

MARRON, le Baron MALUS.

RAPPORT

SUR LA

PRATIQUE MÉDICO-CHIRURGICALE,

ET LE MOUVEMENT

DES DISPENSAIRES DE PARIS,

PENDANT L'ANNÉE 1816,

Fait à la Société Philantropique, dans la séance générale du 27 Mars 1817,

PAR P. H. NYSTEN,

CHIRURGIEN DU QUATRIÈME DISPENSAIRE,

AU NOM

DE MM. LES MÉDECINS ET CHIRURGIENS

DES DISPENSAIRES.



Monseigneur et Messieurs,

Dans une assemblée aussi solennelle, présidée par un Prince qui a voulu non-seulement s'associer à vos bienfaits, mais encore les multiplier par sa munificence, l'honorable fonction que je suis chargé de remplir, exigeroit la réunion du talent de l'écrivain à

celui de l'orateur. Ne possédant ni l'un ni l'autre de ces avantages, j'ai besoin, Messieurs, de toute votre indulgence, et l'habitude de vos bontés me fait espérer que vous aurez celle de me l'accorder. Pour ne pas abuser de vos momens, je m'empresse d'entrer en matière, en suivant la marche qui m'est tracée par ceux de mes confrères qui vous ont rendu compte du service médical des Dispensaires dans les années précédentes.

Les Médecins et Chirurgiens des cinq Dispensaires ont, pendant l'année 1816, donné des soins à 1676 malades; dans ce nombre, 1159 ont été guéris, 204 ont été soulagés ou sont sortis par diverses causes; 88 ont succombé; 275 étoient encore en traitement au 1er. janvier 1817. Au nombre des malades enregistrés et traités par les Médecins de vos Dispensaires, on peut ajouter une quantité très-considérable d'infortunés qui ont réclamé et reçu nos conseils et nos soins, quoiqu'il ne fussent pas munis de cartes.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MALADES.

NUMÉROS des cinq Dispensaires.	TRAITÉS EN 1816.			SORTIS EN 1816.				RESTANS au 1er. JANVIER 1817			VACCINÉS.
	RESTANS au 1er. janvier 1816.	ENREGISTRÉS pendant l'an 1816.	TOTAL.	GUÉRIS.	MORTS.	SORTIS SOULAGÉS ou par diverses causes.	TOTAL des Sortis en 1816.	TRAITÉS à Domicile.	SOIGNÉS aux Dispensaires.	TOTAL des Restans le 1er. janvier 1817	
1	55	163	218	118	9	30	157	26	35	61	41
2	30	280	310	233	4	44	281	16	13	29	19
3	77	451	528	379	10	43	432	30	66	96	»
4	33	288	321	269	10	12	291	16	14	30	»
5	64	235	299	160	5	75	240	26	33	59	»
	259	1417	1676	1159	38	204	1401	114	161	275	60

Il résulte de ce relevé général, que plus des deux tiers des malades traités en 1816 ont été guéris, et que la proportion des morts aux guéris ne seroit que de 1 sur 30, si on ne tenoit pas compte des malades sortis avant la fin du traitement : mais, parmi ces derniers malades, il y en a toujours un certain nombre qui ont des maladies incurables, et vont succomber dans les hôpitaux ; ceux-ci peuvent être portés tout au plus à un quart, par conséquent à 51 pour le nombre de 204. Or, d'après cette évaluation, la proportion des morts aux guéris seroit toujours de moins de 1 sur 15 : ce qui confirme les résultats des observations faites les années antérieures ; savoir, que la mortalité est de beaucoup moins grande dans les Dispensaires que dans les hôpitaux, et que les services rendus à la population par ces établissemens, croîtront nécessairement en raison directe des malades qui recevrontnos soins.

Je passe à chacun des Dispensaires en particulier, et je ne m'arrêterai aux observations individuelles qu'autant qu'elles me paroîtront mériter de fixer votre attention.

PREMIER DISPENSAIRE.

Pratique médicale.

M. Renauldin, Médecin ordinaire, a traité 87 malades ; 42 sont guéris ; 14 ont été soulagés ou sont sortis pour avoir refusé la continuation des soins du Dispensaire ; 4 sont morts, et 27 restoient en traitement au 1er. janvier 1817. Des fièvres, des ophtalmies, des angines, beaucoup de catarrhes pulmonaires, tant aigus que chroniques, des péripneumonies, des rhumatismes, des phthisies pulmonaires, des affections dartreuses, sont les maladies que M. Renauldin a le plus fréquemment observées.

Les quatre personnes qui ont succombé, étoient des femmes atteintes de phthisie pulmonaire, maladie aujourd'hui plus fré-

quente que jamais, et toujours l'écueil de notre art, lorsque, comme il arrive le plus ordinairement, les malades ne réclament nos soins qu'à la dernière extrémité.

Une chose remarquable, c'est que sur ce nombre de 87 malades, on compte 70 femmes, et seulement 17 hommes, d'où il résulte que les femmes composent les quatre cinquièmes des sujets traités par M. Renauldin.

Parmi les guérisons qu'il a obtenues, il cite les faits suivans, comme présentant quelque intérêt :

1°. Une pleurésie très-vive, qui exposa au plus grand danger une femme de 77 ans, céda à l'usage de la saignée, tant générale que locale, et à l'application d'un large vésicatoire sur le point douloureux;

2°. Une femme de 50 ans, prise d'une esquinancie tellement grave, que la déglutition ne put s'exercer pendant 30 heures, fut guérie en très-peu de jours par l'emploi des plus puissans révulsifs, et par l'ouverture spontanée d'un abcès dans la gorge;

3°. Un enfant de deux mois, atteint d'un catarrhe pulmonaire qui simuloit le croup, en fut débarrassé à l'aide de quelques sangsues et de plusieurs vomissemens provoqués.

4°. Une jeune fille portoit des dartres sur toute la face, et avoit, de plus, une ophthalmie scrophuleuse et des engorgemens glanduleux au cou. Après avoir soutenu avec constance un traitement de cinq mois, elle eut la satisfaction de guérir complètement.

Les malades soignés par M. Bellemain, Médecin-Adjoint, sont au nombre de 7; aucun n'a succombé; un d'eux (c'étoit une petite fille de 7 ans) a été gravement atteint d'une fièvre adynamique compliquée de rougeole. Cette maladie s'est terminée heureusement dans l'espace de vingt et quelques jours.

Pratique chirurgicale.

M. Tartra, Chirurgien ordinaire, a traité 119 malades; 79 ont été guéris, 10 ont été soulagés, et 2 de ces derniers sont entrés dans un hôpital; 5 sont morts, et 25 étoient encore en traitement au 1er. janvier 1817. Deux des cinq malades qui ont succombé, étoient affectés du cancer de l'utérus; le troisième avoit une maladie organique du cœur; le quatrième étoit un vieillard de 80 ans, qui a succombé à la gangrène des parties génitales, suite d'un catarrhe de vessie avec paralysie de cet organe, rétention d'urine, dépôts et fistules urinaires; enfin, le cinquième étoit un enfant de deux mois, atteint du carreau, avec fièvre hectique, et qui étoit déjà arrivé au marasme lorsqu'il reçut les soins du Dispensaire.

Au nombre des maladies guéries plus ou moins complètement, se trouvoient beaucoup d'affections rhumatismales, diverses exanthèmes chroniques, des ophthalmies, des engorgemens et des ulcères scrophuleux, etc. Les deux cas suivans nous ont surtout paru mériter d'être cités.

1°. M. Grand Seigne, chevalier de Saint-Louis, âgé de 66 ans, fut renversé par une voiture qui lui fractura le col du fémur. Cette fracture fut méconnue pendant les vingt premiers jours par les gens de l'art, qui donnèrent les premiers soins au malade; recommandé ensuite au Dispensaire, et traité méthodiquement par M. Tartra, il obtint la guérison la plus parfaite.

2°. Une femme, âgée de 66 ans, éprouva pendant six jours, par l'étranglement d'une hernie crurale, les accidens les plus fâcheux, tels que les hoquets, les coliques les plus aiguës, les vomissemens des matières fécales, la petitesse du pouls, etc. Le taxis avoit été pratiqué inutilement à plusieurs reprises; la malade ne voulant point consentir à l'opération, paroissoit destinée à succomber prochainement, lorsqu'on fit un dernier effort de réduction; le taxis soutenu pendant quelque temps, eut un entier succès, et fit cesser les accidens.

M. Baron, Chirurgien-Adjoint, a donné des soins à 5 malades inscrits, et à un grand nombre d'autres qui n'étoient pas munis de cartes. Des 5 malades inscrits, 4 sont guéris, parmi lesquels on peut citer une femme de 70 ans, attaquée d'apoplexie, à la suite de laquelle il survint une fièvre rémittente adynamique, dont la terminaison fut heureuse. Le cinquième de ces malades étoit encore en traitement au 1er. janvier 1817.

SECOND DISPENSAIRE.

Pratique médicale.

M. Louyer Villermay a donné des soins à 105 malades; 74 sont sortis guéris; 17 sont sortis soulagés ou pour diverses causes; 3 ont succombé; 11 restoient en traitement au 1er. janvier 1817. L'un des trois individus morts étoit atteint d'une phthisie pulmonaire; le second, en convalescence, a été victime des suites d'une indigestion. Une vieillesse anticipée a terminé la carrière du troisième.

Parmi les malades guéris, nous citerons, 1°. un homme âgé de 62 ans, atteint d'une violente péripneumonie, dont la crise s'est opérée par l'expectoration; mais celle-ci s'étant supprimée tout à coup, l'oppression devint extrême, le danger imminent. Ces symptômes ont été calmés à l'aide de deux larges vésicatoires appliqués sur la poitrine, et le malade a été rappelé à la santé.

2°. Une femme, arrivée à l'âge critique, éprouvant les symptômes précurseurs d'une affection organique de l'utérus, dont la marche a été arrêtée par les saignées, le repos, les adoucissans.

M. Rey, Médecin-Adjoint, a traité 100 malades; 81 ont été guéris; 18 sont sortis soulagés; un est mort : ce derniea étoit un enfant de 8 mois, atteint d'une hydrocéphale aiguë. Le strabisme, la dilatation de la pupile, des mouvemens convulsifs dans les membres du côté

gauche, et l'hémiplégie du côté droit, caractérisoient cette affection. A l'autopsie, on a trouvé les ventricules du cerveau, et particulièrement le latéral gauche, remplis d'environ quatre onces de sérosité.

Parmi les maladies dont l'issue a été heureuse, on peut citer:

1°. Une fièvre intermittente quotidienne, masquée sous la forme d'une toux très-violente. Un commissionnaire, fort et robuste, eut une fièvre bilieuse, pour laquelle on employa les moyens convenables; le neuvième jour, la fièvre diminua d'intensité, et il survint un rhume léger, sans cause connue; le quinzième jour, il n'y avoit plus de fièvre; mais de 5 à 9 heures du matin, la toux fut continuelle et si forte, que le malade étoit épuisé de fatigue; la toux se dissipa ensuite, ou du moins devint rare, pour reparoître le jour suivant à la même heure et avec la même violence. L'usage des boissons pectorales et des potions calmantes et antispasmodiques, ne détermina aucune amélioration. Pendant quatre jours, les mêmes phénomènes eurent lieu, et ils furent calmés par l'usage d'un opiat, composé de quinquina, de racine de valériane en poudre, d'éther, et de sirop diacode. On continua ce médicament pendant quatre jours, et le malade fut complètement guéri. On n'observa ni froid, ni chaleur, ni urines sédimenteuses.

2°. Une aliénation mentale survenue depuis trois mois chez une femme de 51 ans, qui recouvra la santé, à la suite d'une hémorragie copieuse, qu'elle détermina en ouvrant une des veines du pli du bras avec des ciseaux, dans l'intention de se suicider.

3°. Un typhus chez un enfant de 12 ans. Il communiqua cette cruelle maladie à son frère, à sa sœur, et à un de ses amis, qui en fut victime.

Pratique chirurgicale.

M. Fizeau a traité 105 malades, et aucun n'est mort pendant le

traitement; 78 sont sortis guéris; 19 ont été soulagés, ou ont quitté le Dispensaire pour diverses causes; 8 restoient en traitement le 1er. janvier 1817.

Les faits les plus remarquables observés par M. Fizeau, sont:

1°. L'observation d'une femme de 36 ans, présentant depuis près de deux ans tous les symptômes de la phthisie pulmonaire, qui ont augmenté à l'occasion d'une grossesse, et ont disparu après l'accouchement de deux enfans vivans.

2°. Une éruption dartreuse très-considérable à la figure, chez une jeune personne âgée de 16 ans, non réglée, et dont la guérison a été obtenue par des saignées du pied, et l'établissement de la menstruation.

3°. Des vomissemens continuels, accompagnés d'efforts convulsifs et de cris effrayans, durant depuis plus de vingt mois, chez une jeune personne en proie à de violens chagrins qui avoient troublé la menstruation. L'amaigrissement n'étoit pas en proportion de la durée et de la violence de la maladie. On est parvenu à modérer et même à suspendre les symptômes à différentes reprises. Tout porte à croire, dit M. Fizeau, que si la malade étoit dans une situation plus heureuse, elle guériroit sans le secours des médicamens.

Messieurs les Médecins et Chirurgiens du second Dispensaire donnent les plus grands éloges à l'exactitude et aux talens de M. Hulin, qui a fait beaucoup d'accouchemens, et presque toutes les vaccinations avec le plus grand succès, et qui, de plus, a concouru au traitement de beaucoup de malades, soit à domicile, soit au Dispensaire.

TROISIEME DISPENSAIRE.

Pratique Médicale.

M. Esparron, Médecin ordinaire, a traité 224 malades; — 298 ont été guéris; — 33 ont obtenu du soulagement ou sont sortis avant la fin du traitement; — 9 sont morts; — 85 étoient encore en traitement au commencement de l'année.

Cette pratique médicale s'est spécialement composée 1°. de fièvres angéioténiques ou inflammatoires, gastriques ou bilieuses, adynamiques ou putrides, ataxiques ou malignes; 2°. de pleurésies, de péritonites, de catarrhes pulmonaires, de péripneumonies, de gastrites, d'entérites, d'érysipèles, de rougeoles, de varioles; 3°. d'hémoptysies, d'hématemèses, de ménorrhagies; 4°. d'affections scrophuleuses, scorbutiques, d'hydropisies, etc.

Les maladies qui ont prédominé sont les rhumatismes et les catarrhes pulmonaires. M. Esparron explique leur fréquence, soit par la nature de la constitution atmosphérique, soit par la profession des individus confiés à ses soins.

Il fait ensuite l'observation suivante : Le nombre des petites véroles traitées au troisième dispensaire, a été, en 1816, beaucoup plus grand que dans les années précédentes. Dans une seule famille, il a vu cinq enfans atteints de cette maladie presque simultanément : ils ont couru de grands dangers, parce que la variole étoit confluente; tous ont cependant guéri. Leur mère n'avoit jamais voulu consentir à ce qu'ils fussent vaccinés, et voici pourquoi. Son fils aîné avoit été vacciné : long-temps après, par le fait d'une constitution évidemment scrophuleuse, et l'influence de ses occupations habituelles qui le forçoient d'être constamment debout, un genou ayant été pris d'engorgement, ce jeune homme est resté boîteux. La mère n'a pas manqué d'attribuer ce malheur à la vaccine; de là son aversion pour ce

moyen conservateur. Accuser la vaccine, et la regarder comme cause de tous les accidens qui peuvent survenir, bien que ceux-ci lui soient complettement étrangers, est une fausse manière de raisonner que l'on trouve fréquemment parmi le peuple. Eh! que de gens, ajoute M. Esparron, sont encore peuple à cet égard!

Les neuf malades que M. Esparron a perdus, ont, pour la plupart, succombé à des maladies chroniques, telles que la phthisie pulmonaire, la phthisie laryngée, l'entérite chronique : 2 ou 3 sont morts de maladies aiguës.

M. Gondret, Médecin-Adjoint, a donné des soins à 43 malades; — 30 ont recouvré la santé; 10 ont éprouvé de l'amélioration ou sont sortis avant la fin du traitement; — un a succombé; — 7 restoient en traitement au 1er. janvier 1817.

Pratique chirurgicale.

M. Roux, Chirurgien ordinaire, et M. Hamel, Chirurgien-Adjoint, ont traité 56 malades; — 52 ont été guéris; — 4 étoient encore en traitement au commencement de cette année.

On trouve dans la pratique chirurgicale de ce Dispensaire, ophthalmies, amauroses, plaies de diverse nature; hernies étranglées, carie; une fracture compliquée de la jambe, une luxation de l'humérus, etc. Plusieurs opérations ont été pratiquées avec succès; entr'autres celle de la fistule lacrymale, celle de la fistule à l'anus, et celle du sarcocèle.

M. Aupepin a rempli les fonctions d'Agent avec son exactitude ordinaire. Il a secondé MM. les Médecins et Chirurgiens avec un zèle aussi actif que soutenu.

QUATRIÈME DISPENSAIRE.

Pratique Médicale.

M. Alard, Médecin ordinaire, a donné des soins à 230

malades; 214 ont été guéris; 6 sont sortis, plus ou moins soulagés avant la fin du traitement; 8 sont morts; 22 restoient en traitemens au 1er. janvier 1817. Les maladies dominantes ont été des embarras gastriques, des fièvres bilieuses, des catarrhes pulmonaires, tant aigus que chroniques; des péripneumonies, des rhumatismes, des phthisies pulmonaires; des affections scrophuleuses, des dartres. Plusieurs des 8 malades qui ont succombé, avoient la phthisie pulmonaire; un d'eux a péri d'une fièvre adynamique.

Les malades qui ont été traités par M. Alard, ne lui ayant rien présenté qui ne fût conforme aux observations que l'on fait journellement dans l'exercice de la Médecine, il n'a cru devoir donner de note particulière sur aucun d'eux.

M. Laennec, Médecin adjoint, a traité 5 malades, dont 4 ont été guéris, et le 5e. a été soulagé.

Pratique Chirurgicale.

M. Nysten, Chirurgien ordinaire, traité 54 malades; 53 ont été guéris; 3 sont sortis avant la fin du traitement; 2 ont succombé; 6 restoient en traitement au 1er. janvier dernier. L'un des deux malades qui sont morts étoit un enfant de 4 ans, qui a succombé à une hydrocépale aiguë; l'autre étoit une femme d'environ 60 ans, affectée d'une phthisie pulmonaire. Cette maladie, en raison de l'âge de la malade, a suivi une marche extrêmement lente.

Un seul des malades traités par M. Nysten, lui a paru mériter l'attention de ses confrères: c'est un homme d'environ 40 ans, ancien militaire, qui reçut, il y a environ 18 ans, un coup de feu. Une balle lui traversa la partie latérale droite du thorax d'avant en arrière, et sortit par un des derniers intervalles intercostaux. Depuis cette époque, le malade, aujourd'hui imprimeur, est sujet, tous les trois

à quatre ans, à une fièvre aiguë accompagnée d'une dyspnée considérable et d'une toux plus ou moins pénible, avec peu d'expectoration. Dans le cours de cette fièvre, dont la durée est variable, il survient à la partie postérieure et droite du thorax, aux environs de la cicatrice résultant de la plaie qui a été occasionnée par la sortie de la balle, un engorgement dans lequel on sent promptement la fluctuation; la cicatrice se rouvre pour donner issue à une grande quantité de matière séro-purulente, dans laquelle nagent des flocons albumineux. Les tégumens de la partie postérieure du thorax sont *dédoublés* de leur tissu cellulaire, dans une étendue plus ou moins considérable, dans laquelle on peut faire fluctuer la matière purulente. Cette matière sort progressivement; et à mesure qu'elle tarit, la fièvre se dissipe, la respiration devient libre, et, lorsque la suppuration est entièrement terminée, la cicatrice se referme, et le malade recouvre une bonne santé et l'embonpoint qu'il a perdu, jusqu'à une nouvelle crise. La dernière, pour laquelle M. Nysten a été appelé, lui avoit fait concevoir beaucoup d'inquiétude pour la vie du malade, en raison de l'oppression considérable, d'une toux continuelle, de la fièvre aiguë, de l'insomnie et des sueurs qui le tourmentoient. Le malade lui dit de sang-froid que la cicatrice qu'il portoit derrière la partie droite de la poitrine se rouvriroit, et qu'alors il seroit soulagé. Dans cette attente, M. Nysten conseilla la diète, des boissons adoucissantes et calmantes, et le pronostic du malade s'est réalisé. Il a beaucoup maigri pendant le travail suppuratoire et la sortie de la matière purulente, qui n'a été tarie qu'au bout de quatre à cinq semaines. Le malade a ensuite recouvré son embonpoint ordinaire et une bonne santé, et il a repris son état pénible d'imprimeur à la presse.

M. Legouas, chirurgien adjoint, a traité quatre malades, dont trois sont sortis guéris et le troisième soulagé.

M. Chauveau, chargé des vaccinations de ce Dispensaire, a pratiqué cette opération sur un très-grand nombre d'individus

S'ils n'ont pas été inscrits sur son registre, c'est qu'il a trouvé plus commode de vacciner au comité central de vaccination, qui se trouve dans le voisinage du Dispensaire. M. Chauveau a de plus secondé, avec son exactitude et son activité ordinaires, les médecins du Dispensaire.

CINQUIÈME DISPENSAIRE.

Pratique médicale.

M. Chrétien Lalanne, Médecin ordinaire, a traité 180 malades; 98 ont été guéris, 44 ont été soulagés, 3 sont morts, 36 restoient en traitement au 1er. janvier dernier.

Les malades qui ont succombé étoient : 1°. Un enfant de 10 ans, atteint d'une fièvre ataxique; 2°. un jeune homme de 16 ans, phthisique; 3°. un homme de 60 ans, affecté d'un cancer de l'estomac.

Plusieurs des malades guéris, offrent assez d'intérêt pour mériter d'être cités.

1°. Un enfant de 5 mois, attaqué d'une fièvre cérébrale avec diarrhée séreuse presque continuelle à l'époque de la dentition : des lavemens calmans, des vésicatoires aux jambes ont procuré la guérison.

2°. Un homme de 35 ans, présentant une tumeur à la région ombilicale, avec coliques fréquentes. L'usage des amers, et principalement du savon donné en substance, a déterminé la résolution de l'engorgement.

3°. Le développement des follicules de la langue, accompagné de rougeur intense et d'une vive sensibilité, a été observé chez deux femmes, l'une cachectique, l'autre nourrice et bien portante d'ailleurs : cette affection douloureuse, après l'emploi infructueux de divers moyens, n'a cédé dans l'un et l'autre cas qu'aux gargarismes émolliens et opiacés fréquemment répétés.

4°. Un homme de 39 ans, après un séjour de deux ans en Espagne et en Italie, où il essuya beaucoup de fatigues, exposé souvent à l'ardeur du soleil, devint sujet, à son retour, à de violens maux de tête. Il fut livré ensuite à une vie très-sédentaire et la céphalée devint habituelle; elle existoit depuis plus de dix ans, lorsqu'une affection morale profonde vint aggraver l'état du malade. Ce fut à cette époque qu'il se présenta au Dispensaire; il étoit tourmenté par la crainte de devenir fou: cette crainte le poursuivoit sans cesse; il y avoit oppression et constriction vers la région épigastrique, accompagnée de soupirs fréquens, avec larmes involontaires. Chaque jour le réveil ramenoit les idées pénibles et fatigantes de la veille. La langue d'ailleurs étoit nette et le pouls naturel.

L'emploi répété des sangsues, les pédiluves fortement sinapisés, l'usage de la valériane en substance, jointe au traitement moral indiqué, ont procuré un soulagement notable; mais le malade n'a dû sa guérison complète qu'à l'application d'un large vésicatoire sur le sommet de la tête.

M. Guilbert, Médecin-Adjoint, a traité 37 malades. 22 ont été guéris, 10 sont sortis soulagés, et 3 étoient encore en traitement au 1er. janvier 1817. Parmi ses malades, M. Guilbert a observé beaucoup de scrophules, des phthisies pulmonaires, des rougeoles, plusieurs péripneumonies, un typhus. Nous citerons comme remarquable un érysipèle chronique, occupant la face depuis plusieurs mois, qui a été guéri en quelques jours par des cataplasmes émolliens arrosés d'alkool et appliqués sur les extrémités inférieures.

Pratique chirurgicale.

M. Marjolin, Chirurgien ordinaire, a donné ses soins à 45 malades; 20 ont été guéris, 9 n'ont obtenu que du soulagement; 2 sont morts; 14 restoient en traitement au commencement de

l'année. Des deux malades qui ont succombé, l'une étoit atteinte d'un cancer à l'utérus, l'autre d'ulcères symptomatiques d'une phthisie pulmonaire.

Les maladies chirurgicales qui se sont présentées le plus souvent, sont des affections scrophuleuses ou dartreuses, qui exigent toujours un traitement long et dispendieux ; mais lorsqu'il est commencé assez tôt et continué assez long-temps, il procure dans le plus grand nombre des cas, ou une guérison radicale, ou une grande amélioration dans les symptômes de la maladie.

Parmi les cas les plus intéressans indiqués par M. Marjolin, nous citerons les suivans :

1°. L'observation d'un ouvrier imprimeur, affecté d'une plaie contuse à lambeaux des tégumens du crâne, avec symptômes de commotion et de contusion du cerveau, guéri au bout d'un mois par l'emploi des saignées répétées, des vésicatoires, des lotions froides et des émétiques en lavage.

2°. Un jeune homme qui portoit huit à dix ouvertures fistuleuses à la joue et au cou, entretenues par la carie de plusieurs dents, et par une nécrose superficielle de la mâchoire inférieure. M. Duval, Chirurgien dentiste du troisième Dispensaire, a bien voulu associer ses soins à ceux de M. Marjolin pour cette cure, qui a été très-prompte et complète.

3°. Une femme de 52 ans, guérie d'un catarrhe vésical par l'usage de la térébenthine, à haute dose, associée à l'opium.

4°. Une autre femme atteinte d'une péritonite puerpérale, traitée par les antiphlogistiques.

5°. Un ouvrier imprimeur, affecté d'un large ulcère variqueux et calleux à la jambe, guéri assez promptement par l'emploi des bandelettes agglutinatives.

M. Nicod, Chirurgien-Adjoint, a soigné 37 malades; 20 ont

été guéris, 9 soulagés; 1 seul est mort; 7 restoient en traitement au commencement de cette année.

Le malade qui a succombé avoit une suppuration de l'arrière-faix, à laquelle une péripneumonie est venue se joindre.

Parmi les malades guéris, nous remarquerons, 1°. une céphalalgie annuelle, traitée avec succès par les antiscorbutiques pour la quatrième fois; 2°. deux exostoses du tibia avec carie des os du palais et du nez; 3°. une cécité naissante, qui paroissoit dépendre d'une hydropisie commençante du globe de l'œil, et qui a cédé aux vésicatoires, aux purgatifs et à l'infusion d'arnica; 4°. un engorgement de l'utérus compliqué d'hémorragies, et de divers accidens nerveux dépendans de l'âge critique, et dont la guérison, obtenue deux fois en six ans, sera probablement consolidée cette année par la cessation complète des règles.

Tels sont les détails relatifs aux mouvemens des Dispensaires; j'ajouterai que les Médecins et Chirurgiens de chacun d'eux ont employé avec succès les bains de vapeur sulfureux dans beaucoup d'affections dartreuses et dans quelques rhumatismes chroniques. Ils ont eu pour cela recours à l'établissement de M. Prosper, rue du faubourg Saint-Honoré, n°. 30. Enfin, je terminerai par une remarque qui paroît mériter votre attention; elle m'est fournie par la pratique médicale du second Dispensaire.

Nous avons vu que M. Esparron avoit donné des soins à des enfans atteints de la petite vérole, et que sur 5 enfans qu'il a traités dans une même maison, et chez lesquels cette maladie avoit été confluente, il n'en avoit perdu aucun. Or, ce fait est une nouvelle preuve des avantages des Dispensaires sur les hôpitaux. En effet, à l'Hôpital des Enfans, où la petite vérole régnoit à la même époque, c'est-à-dire à la fin de l'année dernière, la plupart de ceux chez lesquels elle étoit confluente, et c'étoit le plus grand nombre, succomboit. L'on ne dira pas que cette différence provient de la différence des soins; rien n'est négligé à l'Hôpital des

Enfans pour les malades qui y sont reçus; les prescriptions des médicamens y sont exécutées avec soin par les religieuses hospitalières; l'hôpital est, pour ainsi dire, situé au milieu d'un vaste jardin; les salles sont aussi bien disposées que possible pour le renouvellement de l'air; enfin, toutes les conditions de salubrité semblent se réunir dans cette maison aux efforts de la médecine.

L'isolement a donc beaucoup de part aux chances avantageuses des personnes qui reçoivent les secours des Dispensaires; et si de plus nombreux succès ne couronnent pas nos efforts, c'est que telle est la condition de la nature de l'homme que, parmi les maladies auxquelles il est exposé, il en existe qui sont, pour ainsi dire, inacessibles aux moyens de l'art. Les recherches que nous faisons sans cesse sur le siége et les causes des maladies, prouvent en effet que, quels que soient les progrès dont la médecine est encore susceptible, nous n'empêcherons jamais la terminaison funeste de certaines affections. Indépendamment de celles qui tiennent à une lésion organique contre lesquelles la médecine ne pourra jamais rien, on en observera toujours qui résisteront aux traitemens les mieux combinés. Prenons pour exemple, parmi les maladies qui dépendent d'une simple modification dans les propriétés vitales des organes, celles qui forment la classe des inflammations ou phlegmasies et qui sont les plus fréquentes de toutes. La méthode curative qui leur convient est connue de tous les Médecins. Les saignées, les révulsifs, les délayans et la diète, en forment la base; et ces moyens réussissent dans beaucoup de cas; mais lorsque l'inflammation attaque un des organes essentiels à la vie, comme le cerveau et ses membranes, les organes de la respiration, ceux de la circulation, elle peut être tellement violente, qu'elle résiste au traitement le plus actif et le mieux dirigé.

La mort exercera donc toujours ses rigueurs sur l'enfant comme sur le vieillard, sur l'homme le plus robuste comme sur le plus foible; et ce seroit vouloir scruter les secrets de la Providence, que

de se demander pourquoi elle frappe également de ses coups, dans un âge peu avancé, ces hommes vénérables, dont tous les momens sont marqués par de bonnes œuvres, et qui, pour jouir des fruits de leur bienfaisance, devroient ne succomber qu'à la décrépitude; pourquoi, par exemple, elle nous a enlevé, au milieu de sa brillante carrière, notre digne confrère, M. Bayle, Médecin honoraire des Dispensaires, Médecin de l'hôpital de la Charité, et l'un des Médecins de la maison du Roi.

Il suffit de prononcer son nom pour rappeler ses qualités à tous ceux qui l'ont connu. Médecin érudit, profond observateur, écrivain distingué, réunissant aux vertus sociales les mœurs les plus pures, M. Bayle possédoit tout pour commander l'estime et la considération dont il jouissoit; mais il ne m'appartient pas de faire ici son éloge : cette tâche a été dignement remplie par M. Deleuze, l'un de nos Commissaires, ami et compatriote de M. Bayle, et la Notice historique qu'il a publiée vous est connue.

Ce que j'ai dit, Messieurs, dans ce Rapport, établiroit toute l'utilité des Dispensaires, si déjà elle n'étoit constatée par 10 ans d'expérience; et les vœux que l'on doit former pour voir augmenter les bienfaits de ces établissemens, vont être exaucés, puisque le Roi protège la Société Philantropique, et qu'un Prince auguste prend une part active à nos bonnes œuvres.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

RECETTES ET DÉPENSES

DE

LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE.

An 1816.

PREMIÈRE PARTIE.

RECETTE.

CHAPITRE PREMIER.

Souscriptions et Dons.

	fr.
LE ROI. (Cette somme sera portée au compte de 1817), 6,000 fr.	
S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY, pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre, du don annuel de 6,000 fr. qu'il fait à la société.	2,500
S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY, pour vingt souscriptions.	600
S. A. R. MADAME LA DUCHESSE DE BERRY	1,000
LL. AA. RR. LE DUC ET LA DUCHESSE DE BERRY, don extraordinaire	3,000
	7,100

		fr.
MM.	De l'autre part.	7,100
S. E. le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur.		
Pour le 2e. semestre de 1815 . . . 7,500 fr.		22,500
Pour le 1er. et 2e. semestre de 1816. 15,000 fr.		
Académie Royale de Musique (l'), des mains de M. Choron, Régisseur-Général.		150
Administrateurs de la Manufacture des Glaces, (les) rue de Reuilly, faubourg Saint Antoine, n°. 24.		120
Administration du Muséum, (l') au Jardin du Roi.		30
Aldegonde, (Mme. la Comtesse de Sainte) rue de Bourbon, n°. 84.		30
André Cottier et compagnie, Banquiers, rue Cadet, n°. 9.		60
Andry jeune, rue Saint-Denis, n°. 98.		30
Anjorrant (le Marquis), Ecuyer-Commandant de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry.		30
Armenault, rue des Bons-Enfans, n°. 32.		60
Arnould, Secrétaire du Conseil-Général du Commerce, au Ministère de l'Intérieur.		30
Arnould (Mme.), rue Saint-André-des-Arts, n°. 26.		30
Astorg (le Comte Eugène d'), Colonel Aide-de-Camp de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry.		30
Audran, Professeur au Collége de France.		90
Bachois, place Royale, n°. 6.		30
Bacoffe fils, Pharmacien, rue de Richelieu, n°. 66.		30
Badouleau, rue de la Poterie, n°. 20.		30
Baget, Pharmacien, vieille rue du Temple, n°. 79.		30
		30,410

MM.	Ci-contre.	fr. 30,410
Banque de France. (la)		3,000
Barbot, Chef de Division au Ministère des Finances, rue des Bons-Enfans, n°. 32.		30
Baron, Directeur général du Mont-de-Piété, rue des Petits-Augustins, n°. 20.		60
Barthélemy, (Mme.) rue de la Chaussée d'Antin, n°. 43.		30
Baruch Weil, fabricant de porcelaines, rue de Bondy, n°. 16.		30
Baudicourt, (Mme. de) rue Garancière, n°. 7.		30
Baudre de Bavant, Curé de Saint-Jean-Saint-François, rue d'Anjou, n°, 6, au marais.		30
Beaufremont, (le Prince de) Colonel, Aide-de-Camp de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry.		30
Beaumont Luxembourg (Mme. la Duchesse de) rue de Varennes, n°. 14.		30
Beauveau (Mme. la Princesse Charles de) rue d'Angoulême, n°. 16, faubourg Saint-Honoré.		50
Beauvoir, (le Marquis de) Lieutenant-Général, rue Saint-Honoré, n°. 371.		30
Benard, Architecte, rue de la Paix, n°. 1.		30
Benincori, rue d'Argenteuil, n°. 25.		30
Bertrand, Secrétaire du Conseil de Commerce, rue Saint-Florentin, n°. 2.		30
Béthune-Charost, (Mme. la Duchesse de) rue de Bourbon, n°. 84.		30
Biot, Membre de l'Institut, professeur au Collége Royal de France, place Cambray.		30
Biron, (Mme. la Comtesse de) rue de Louis-le-Grand, n°. 23.		30
		33,940

MM. De l'autre part.	fr. 33,940
Blanchet, (Mme.) Vieille rue du Temple, n°. 145.	30
Blanchet, (Auguste) idem. idem.	30
Bochard de Saron, rue des Saints-Pères, n°. 3.	30
Boissy-d'Anglas, (le Comte) Pair de France, rue Caumartin, n°. 11.	30
Boudet, Pharmacien, rue du Four Saint-Germain, n°. 88.	30
Boudrot, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, n°. 32.	30
Boulard père, ancien Notaire, rue des Petits-Augustins, n°. 21.	30
Boullay, Pharmacien, rue des Fossés-Montmartre, n°. 17.	30
Bouquet de Fonteny, (Mlle.) rue Sainte-Hyacinthe, Saint-Michel, n°. 8.	30
Bourbon, (Mme. la Duchesse de) rue de Varennes, n° 23.	30
Bouriat, Pharmacien, rue du Bac, n°. 56.	30
Boursier, Notaire, rue Grenier Saint-Lazare, n°. 5.	30
Branchu, (Mme.) rue Neuve-St.-Augustin, n°. 3.	30
Breuzard, quai Bourbon, n°. 19, (Ile Saint-Louis).	30
Bridou, (Mme.) rue du Perche, n°. 7, au Marais.	30
Brissac, (le Comte de) Gentilhomme d'honneur de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry.	30
Caccia, Banquier, rue Neuve des Petits-Champs, n°. 60.	30
Cadet-de-Vaux, rue de l'Éperon, n°. 8.	30
Camet-de-la-Bonardière, (le Baron) Maire du 11e. Arrondissement, rue Pierre-Sarrazin, n°. 13.	30
	34,510

	fr.
Ci-contre.	34,510
Caraman, (M. le Comte et Mme. la Comtesse Maurice de) rue Saint-Dominique, n°. 100.	60
Caron, Agent de change, rue Poissonnière, n°. 5.	30
Caron, (F. A.) idem. idem.	30
Carvoisin, (le Comte de) rue des Saints-Pères, n°. 22.	60
Castellane, (Mme. de) rue de l'Arcade, n°. 12, faubourg Saint-Honoré.	30
Catalani, (Mme.) rue Taitbout, n°. 19.	200
Chabot Rohan, (le Comte de) Gentilhomme d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry.	30
Chabrol de Volvic, (le Comte de) Conseiller d'État, Préfet du Département de la Seine.	150
Chamoulaud, place du Louvre, n°. 12.	30
Charton, rue Tournon, n°. 20.	30
Chauchat-de-Benneville, rue de Braque, n°. 8, (au Marais.)	30
Chauveau, Docteur en Médecine, Médecin en chef des trois dernières Légions de la Garde Nationale, rue des Noyers, n°. 37.	30
Choiseul, (le Comte Albérique de) rue de l'Université, n°. 49.	30
Choiseul, (le Comte César de) Colonel, Aide-de-Camp de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry.	30
Choiseul-Praslin, (Mme. la Duchesse de) née de Breteuil, rue de Matignon, n°. 1.	30
Chomet, Pharmacien, rue du Faubourg Saint-Honoré, n°. 21.	30
	35,340

fr.

De l'autre part. 35,340

CHRÉTIEN-LALANNE, Docteur en Médecine, Médecin ordinaire du 5e. Dispensaire, rue du Vieux-Colombier, no. 17. 30

CHUPIN, (Mme.) rue du Temple, no. 102. 30

CLARAMBOURG, rue Saint-Honoré, no. 416. 30

CLERMONT-LODÈVE, (le Comte de) Gentilhomme d'honneur de S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY. 30

COEUR, rue de la Verrerie, no. 55. 30

COIGNY, (le Comte de) Colonel, Aide-de-Camp de S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY. 30

COLIN, Jurisconsulte, rue Coquillière, no. 42. 30

COMYNET, Capitaine d'État-Major de la Garde Nationale, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, no. 32. 30

CONSISTOIRE, de l'Église Protestante de la confession d'Augsbourg, à Paris, (le) des mains de M. Goepp, Pasteur, Président, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, no. 32. 60

COTTART, rue Montmartre, no. 137. 30

COULOMB, Administrateur des Hospices, boulevard des Capucines, no. 13. 30

CRAMAIL, (Mme.) place Saint-Germain-l'Auxerrois, no. 24. 30

CURÉ de l'Abbaye-aux-Bois, (M. le) rue de Sèvres, no. 2. 30

CURÉ des Missions, (M. le) à l'église des Missions, rue du Bac. 30

DAMES DE LA CHARITÉ, (les) de la Paroisse du Saint-Sacrement, chez Mme. DESROCHAIS, rue Cul-

35,790

		fr.
MM.	Ci-contre.	35,790
ture-Sainte-Catherine, n°. 46.		30
D'Arblay, (Mme.) rue de Miroménil, n°. 8, (porté en 1817.) 30 fr.		
Dauchez-Hémar, Caissier de la Tontine d'Orléans, rue Saint-Dominique, n°. 15.		30
D'Avaray, (le Marquis) rue de Grenelle-Saint-Germain, n°. 85.		120
Davilliers, (le Baron J. C.) rue Basse-du-Rempart, n°. 16.		100
De Bief, rue Neuve-Saint-Marc, n°. 10.		30
Debure, Libraire du Roi et de la Bibliothèque du Roi, rue Serpente, n°. 7.		30
Dejoly, Jurisconsulte, rue de Choiseul, n°. 6.		30
Delabarben et Laferté de Courcy, Institutrices, rue du Grand-Chantier, n°. 3.		30
Delaborne, Maire-Adjoint du 10e. Arrondissement, rue des Petits-Augustins, n°. 4.		30
Delalain, rue Garancière, n°. 7.		30
Delamalle, Conseiller d'Etat, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 101.		35
Delamarre, rue Saint-Florentin, n°. 9, (porté en 1817.) 60 fr.		
Delaroche, (Antoine-Joseph) ancien Commissaire des Guerres, rue St.-Lazare, n°. 122.		30
Delasalle, rue et île Saint-Louis., n°. 73.		30
Delaunay, rue des Arcis, n°. 50.		60
Delaytre, (Raymond) place Vendôme, n°. 12.		60
Delespine, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Directeur de la Monnoie, hôtel des Monnoies.		60
Delessert mère, (Mme.) Rue Coq-Héron, n°. 3.		30
Delessert, (le Baron B.) Régent de la Banque de		
		36,555

		fr.
MM.	De l'autre part.	36,555
	France, Membre du Conseil-Général des Hospices, etc., rue Coq-Héron, n°. 3.	200
Delessert, (François) Banquier, idem.		100
Deleuze, Naturaliste, rue Garancière, n°. 7.		30
Deleuze, (Mlle.)		30
Delondre, (Pierre) Négociant, rue de la Verrerie, n°. 19.		30
Delondre, (Louis) rue des Cinq-Diamants, n°. 18.		30
De l'Ormerie, Gentilhomme honoraire de S. A. R. Monsieur, Comte d'Artois, place Royale, n°. 10.		30
D'Epeuille, rue Saint-Dominique, n°. 27, faubourg Saint-Germain.		30
Depère, (le Comte) Pair de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n°. 15.		30
Derosne, (Mme. ve.) Pharmacien, rue Saint-Honoré, n°. 115.		30
Derosne fils, idem. idem.		30
Desaint, passage des Petits-Pères, n°. 9.		30
Desaint-Martin, rue du Cherche-Midi, n°. 14.		60
Desbassayns aîné, boulevard Poissonnière, n°. 15.		30
Desbassayns, (Philippe) rue Pigale, n°. 10.		30
Descamps, négociant, rue Mauconseil, n°. 24.		30
Desétards, rue Saint-Marc, n°. 21.		30
Desmazis, (Henri) Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 42.		40
Desnanots, (Mme. la Comtesse) rue de l'Université, n°. 96.		30
Desportes, Administrateur des Hospices, rue Pigale, n°. 8.		30
		37,435

fr.

MM. Ci-contre. 37,435

DETCHEGOYEN, Banquier, rue Neuve des Capucines, n°. 12. 75

D'HINNISDAL, (Mme. la Comtesse) rue Cassette, n°. 36. 30

DITTEMER, (Mme.) rue Bleue, n°. 17, (porté en 1817), 30 fr.

DOUDEAUVILLE DE LA ROCHEFOUCAULD, (le Duc de) Pair de France, rue de Varennes, n°. 33. 90

DOUDEAUVILLE DE LA ROCHEFOUCAULD, (le Vicomte Sosthène de) idem. 30

DOUMERC, (Constant) rue Royale n°. 5. 30

DUBERGIER, ancien Magistrat, rue de Verneuil, n°. 28. 30

DUBIN, Vieille rue du Temple, n°. 83. 30

DUBOIS, Curé de Sainte-Marguerite, rue Saint-Bernard, faubourg Saint-Antoine. 30

DUCAYLA, (Mme. la Marquise) Palais-Bourbon, n°. 120. 30

DUCHANOY, Administrateur des Hospices, rue d'Hanovre, n°. 3. 30

DULARY, Docteur-Médecin, rue de Vendôme, n°. 12, au Marais. 30

DUCORPS, Notaire, rue de Cléry, n°. 5. 30

DUPONT DE NEMOURS, (Mme.) rue de Surêne, n°. 23. 30

DUPUIS, Fabricant de Bonneteries, rue Saint-Denis, n°. 173. 30

DUTAILLIS, (Mme. la Comtesse) rue du faubourg Montmartre, n°. 6. 30

DUVERGER, rue des Petites-Écuries, n°. 7. 30

EST, (d') Chef de la comptabilité des Menus-Plaisirs du Roi, rue Bergère, n°. 2. 30

EVÊQUE DE CHARTRES, (Monseigneur l'ancien) rue Duphot, n°. 18. 30

38,080

MM.	De l'autre part.	fr. 38,080
ÉVERAT, Imprimeur-Libraire, rue du Cadran, nº. 16,		60
FÉLIX, (le Baron) rue de Bourbon, nº. 73.		30
FERRAND, (Mlle. Constance de) rue d'Enfer, nº. 32.		30
FERTÉ, (de la) Intendant des Menus-Plaisirs du Roi, rue Bergère, nº. 2.		30
FILLIETAZ, (Mlle. BLANCHE) rue Basse-du-Rempart, nº. 16.		100
FONTANGES, (l'abbé de) rue des Postes, nº. 14.		30
FOUCAULT, rue Saint-Honoré, nº. 402.		30
FOUGEROUX, Chef de bureau au Ministère des Finances, Vieille rue du Temple, nº. 124.		30
FRAPPIER, Caissier des envois d'argent, à l'administration des Postes, Hôtel des Postes.		30
FREMYN, (Mlle.) rue du Battoir Saint-André-des-Arts, nº. 7.		30
FRÉTEAU DE PENNY, (le Baron), rue Gaillon, nº. 15.		30
FULCHIRON, (A. G.) Banquier, rue de Grammont, nº. 17.		100
GAIL, Lecteur Royal, au Collége de France.		30
GALLE, Graveur en Médailles, Vieille rue du Temple, nº. 44.		30
GARAT, ci-devant Négociant à Cadix, quai de l'École, nº. 20.		60
GARDEL, premier Maître de Ballets de l'Académie Royale de Musique, rue de Clichy, nº. 36.		30
GARNIER, (le Comte) Pair de France, rue de la Rochefoucauld, nº. 6.		30
		38,790

fr.

MM. Ci-contre. 38,790

Garnier, rue Saint-Honoré, n°. 317. 30
Gau, (le Chevalier) Conseiller d'État, rue Royale, n°. 6. 30
Gendron, rue de Berry, n°. 24. 30
Gentil, Directeur de l'Enregistrement, rue du Bouloy, n°. 23. 30
Gervais, rue de Provence, n°. 54. 30
Gèvres, (Mme. la Duchesse de) rue de Varennes, n°. 9. 30
Gilet, Sculpteur du Roi, rue Popincourt, n°. 68. 30
Glasson, rue Lepelletier, n°. 16.
Goudin, rue Verte, n°. 24, (en don). 40
Grandin, Juge au tribunal de 1re. Instance, rue de la Jussienne, n°. 15. 30
Grangé, (l'abbé) premier vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois. 30
Grelot, veuve Bourlon, (Mme.) rue Lenoir, n°. 9, faubourg Saint-Antoine 30
Graimberg, (le Comte) rue et île Saint-Louis, n°. 49. 30
Griveau, rue de l'Université, n°. 44. 30
Guerin, Receveur général des Hospices, rue Cloche-Perche, n°. 10. 30
Guerin de Foncin, Banquier, rue de Grammont, n°. 17. 60
Guerin de Foncin, fils aîné, idem. 30
Guerin de Foncin, (Mlle.) idem. 30
Guifrey, Négociant, rue Saint-Claude, n°. 2, au Marais. 30
Guilbert, Docteur en Médecine, Médecin du 5e. Dispensaire, rue Hautefeuille, n°. 16. 30
Hallé, (le Chevalier) Docteur en Médecine, etc., rue Pierre-Sarrazin, n°. 10. 60

39,460

		fr.
	De l'autre part.	39,460
HAUMONT, Capitaine des Invalides.		30
HAUSMANN, rue Pigale, n°. 14.		30
HAYOT DE LONGPRÉ, ancien Commissaire-Priseur, rue de la Perle, n°. 1.		60
HÉMAR DE SÉVRAN, Maire-Adjoint du 7e. arrondissement, rue de Paradis, n°. 10.		30
HÉNIN, (Mme. la Princesse d') place Beauveau, n°. 88.		30
HENRY, pharmacien en chef des Hôpitaux et Hospices civils, quai de la Tournelle, n°. 5.		30
HENRY, Secrétaire général du Conseil d'Administration du Mont-de-Piété, rue Chabanois, n°. 6.		30
HÉVIN, (Mme.) rue d'Artois, n°. 40.		25
HOCQUET, rue des Grands-Augustins, n°. 26.		30
HOTTINGUER, (le Baron) Régent de la Banque de France, rue du Sentier, n°. 20.		120
HUERNE, rue Chapon, n°. 13.		30
HUZARD, Membre de l'Institut, etc., rue de l'Éperon, n°. 7.		30
HUZARD, (Mme.) née VALLAT-LACHAPELLE, Imprimeur-Libraire, idem.		30
JACQUINOT, Jurisconsulte, rue des Noyers, n°. 36.		60
JADRAS, Marchand de bois, rue de Malte, n°. 14, faubourg du Temple.		30
JOLLIVET, (Mme. la Comtesse de) rue Neuve-Saint-Paul, n°. 2.		120
JOUVIN, (Mme.) rue de Charenton, n°. 6.		30
KERGORLAY, (le Comte de) rue de Grenelle-Saint-Germain, n°. 53.		60
KERGORLAY, (Mme la Comtesse de), idem.		30
		40,295

	fr.
Ci-contre.	40,295
LAFERRONNAIS, (le Comte de) premier gentilhomme de S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY.	30
LAFONT, Peintre d'histoire, rue Plâtrière, hôtel Bullion.	30
LAGRANGE, Docteur en Médecine, rue Richelieu, n°. 93.	30
LAGRENÉE, (Mme.) rue du Temple, n°. 36.	30
LAGRENÉE, (M.) idem. idem.	30
LALAURENCI, (Mme. la Vicomtesse de) rue Saint-Dominique, n°. 40.	30
LAMARTILLIÈRE, (le Comte de) Pair de France, rue de Miroménil, n°. 28.	60
LANCELIN, (Mlle.) cloître des Bernardins.	30
LANGLOIS, Entrepreneur de Roulage, rue Saint-Martin, n°. 103.	30
LANGLOIS, rue Saint-Louis, n°. 69.	30
LANNES, (Gustave) rue de Varennes, n°. 27.	30
LANNES. (Napoléon) idem. idem.	30
LANNES, (Ernest) idem. idem.	30
LANNES, (Alfred) idem. idem.	30
LANNES, (Mlle. Joséphine) idem. idem.	30
LARREGUY, rue de Montmorency, n°. 3, près la rue Feydeau.	30
LASTEYRIE, (le Comte de) rue Jacob, n°. 16.	30
LATOUR, (Mme. de) rue de Grammont, n°. 16.	30
LAVAL, (Mme. la Duchesse de) rue Saint-Dominique, n°. 23.	30
LAVAL, (Mme. la Vicomtesse de) rue Royale, n°. 13.	30
LECOMTE, (Mme.) place de la Madeleine, n°. 4.	30
LECORDIER, Maire du 1er. Arrondissement, rue Saint-Honoré, n°. 327.	30
	40,985

MM.	De l'autre part.	fr. 40,985
LEDRU, rue de la Mortellerie, n°. 98.		30
LEFAIVRE, premier Médecin du Roi.		90
LEFÈVRE, MARTINEAU et compagnie, Banquiers, rue Chapon, n°. 11.		30
LEGENDRE, Pharmacien, rue du Temple, n°. 105.		30
LÉGER, Chef de Division à la Préfecture de Police.		30
LEMARSIS, (Mme.) rue de Gaillon, n°. 12.		30
LEMIT, rue Sainte-Anne, n°. 34.		30
LEMOINE, rue des Cinq-Diamans, n°. 27.		30
LENAIN, (Mme.) rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, n°. 26.		30
LERICHE, Curé de Saint-Louis, passage Saint-Louis, près la rue Saint-Paul.		90
LESOURD, Régisseur de la manufacture Royale de Tabacs.		60
LIERRE, (de) rue des Bourguignons, n°. 25.		30
LILLERS, (le Marquis de) rue Grange-Batelière, n°. 15.		36
LINGRÉ, (Mme. de) boulevard Montmartre, n°. 10.		30
LOUYER-VILLERMAY, Docteur en Médecine, Médecin du 2e. Dispensaire, rue du Faubourg-Montmartre, n°. 6.		30
LOUYER-VILLERMAY. (Mme.) idem.		30
LUXEMBOURG, (Mlle. DE) rue de Varennes, n°. 14.		30
MACIET, rue Sainte-Avoie, n°. 31.		30
MAILLY, (le Comte de) Colonel, Aide-de-Camp de S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY.		30
MAIRIE DU 5e. ARRONDISSEMENT, (la) par les mains de M. Walckenaer.		30
		41,741

MM.	Ci-contre.	fr. 41,741
Mallet, (le Baron) rue de la Chaussée d'Antin, n°. 13.		100
Malus, (le Baron) Inspecteur général aux Revues, rue Saint-Pierre-Pont-aux-Choux, n°. 4.		30
Marchand d'Épinay, (Madame veuve), rue Guénégaud, n°. 7.		30
Mareuil (de), rue du Parc Royal, n°. 10.		40
Marjolin (Mme.), Vieille rue du Temple, n°. 54.		30
Marlos (Mme.), rue de Sèvres, à l'Abbaye-aux-Bois,		30
Marron, Président du Consistoire réformé, rue des Fossés-Montmartre, n°. 14.		30
Martignon, (Madame veuve) rue Montmartre, n°. 137.		30
Martin fils d'André, Banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n°. 5.		30
Martin-Puech, Banquier, rue de Richelieu, n°. 92.		60
Masson, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n°. 13.		30
Mathieu de Mauvières, (le Baron) rue Saint-Honoré, n°. 331.		30
Melin, (de) Maître-d'Hôtel du Roi, rue des Filles-Saint-Thomas, n°. 3, (porté en 1817.) 30 fr.		
Ménars (le Comte de), premier Écuyer de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry,		30
Mercier, rue Lepelletier, n°. 19.		30
Mertian frères, rue de Bondi, n°. 16.		60
Mettot, (Mme.) à l'hôpital Saint-Antoine.		30
Micault de la Vieuville, (le Chevalier) rue Saint-Honoré, n°. 323.		30
Mignon, rue Cassette, n°. 22.		30
Mittouart, Pharmacien, rue Coquillière, n°. 27.		30
Molé jeune, Graveur et Fondeur, rue de la Harpe, n°. 78.		30
		42,481

fr.

De l'autre part. 42,481

MOLLIEN. (le Comte), rue d'Aguesseau, n°. 22. 30

MONNOD, Pasteur de l'Église réformée, rue Hauteville, n°. 14. 30

MONTBEL (Mme. la Comtesse de), boulevard de la Madeleine, n°. 17. 30

MONTELEGIER (le Vicomte de), Maréchal de Camp, Aide-de-Camp de S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY, 30

MONTMORENCY, (le Duc de) rue de l'Université, n°. 80. 30

MONTMORENCY, (le Vicomte Mathieu de) Chevalier d'Honneur de S. A. R. Madame, Pair de France, rue St-.Dominique, hôtel de Luynes. 60

MONTMORENCY-TANCARVILLE, (Mme. la Princesse de) rue de la Planche, n°. 7. 30

MOREL DE VINDÉ, Pair de France, rue Grange-Batelière, n°. 1. 50

MORELLET, Membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n°. 27. 30

MOURGUE, Membre du Conseil général des Hospices, rue Pigale, n°. 1. 30

MOUROULT DE VILLENEUVE, Propriétaire, boulevard Montmartre, n°. 10. 60

MUGUET DE VARANGES, (le Baron) rue d'Orléans, n°. 8, au Marais. 120

NAINVILLE, (Dom de) Bénédictin de la ci-devant Abbaye St.-Germain-des-Prés, rue Ste.-Marthe Childebert, n°. 4. 30

NANTOUILLET (le Comte de), premier Écuyer de S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY, au Palais de l'Élysée. 60

43,101

MM.	Ci-contre. fr. 43,101
Narbonne, (Mme. la Duchesse Amalric de) rue de Varennes, n°. 15.	30
Nast, Fabricant de Porcelaine, rue des Amandiers-Popincourt, n°. 8.	30
Nicod, Docteur en Chirurgie, rue St.-Florentin, n°. 2.	30
Odiot, Orfèvre, rue l'Évêque, n°. 1.	30
Ollivier, Régent de la Banque de France, rue du Faubourg Poissonnière, n°. 6.	30
Pannetier, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n°. 9.	30
Para, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n°. 124.	30
Parc (le Comte du), rue de Sèvres, n°. 23.	30
Pastoret, (le Comte de) Pair de France, etc., place Louis XV, n°. 6.	60
Pastoret (Amédée de), Maître des Requêtes, place Louis XV, n°. 6.	30
Péan de Saint-Gilles, place Royale, n°. 6.	60
Pelet de la Lozère, (le Comte) rue des Champs-Élysées, n°. 4.	30
Pelet de la Lozère fils, (le Baron) idem.	30
Peligot, Administrateur des Hospices, rue Sainte-Appoline, n°. 15.	30
Pelletier, (Mme. ve.) Pharmacien, rue Jacob, n°. 15.	30
Pérignon, Jurisconsulte, rue Neuve-St.-Augustin, n°. 8.	60
Périgord, (Mme. la Comtesse de) rue Saint-Dominique, n°. 93.	30
6	43,701

	fr.
De l'autre part.	43,701
PERRIER, (Scipion) Banquier rue Neuve-du-Luxembourg, n°. 27.	90
PERSUIS, rue de Lully, n°. 1, près l'Opéra.	30
PETIT, rue du faubourg Saint-Antoine, n°. 267.	30
PETIT, (Germain) rue des Juifs, n°. 13, au Marais.	30
PETIT DE BEAUVERGER, (le Baron) rue Beautreillis, n°. 14.	30
PETIT DE BEAUVERGER fils, idem.	30
PIA, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n°. 124.	30
PILLET, rue des Prouvaires, n°. 22.	30
PINATEL, Juge de paix du 8e. arrondissement, rue Saint-Bernard, n°. 37.	30
PIVOST, rue Guénégaud, n°. 7.	30
POIX (Mme. la Princesse de), rue du faubourg Saint-Honoré, n°. 85.	100
POLIGNAC (Mme. la Comtesse de), rue du Bac, n°. 91.	30
PRUNELÉ (le Vicomte de), rue de Sèvres, n°. 83.	30
RAYMOND, rue de la Chaussée d'Antin, n°. 41.	50
REIMOND, Propriétaire, rue Popincourt, n°. 70.	30
REGARDIN, Maître des Comptes, rue de Tournon, n°. 33.	30
REY, rue Neuve-Saint-Eustache, n°. 18.	120
RICHARD-D'AUBIGNY, (le Baron.), rue des Jeûneurs, n°. 11, pour 1815 et 1816.	70
RILLIET, (Mme. veuve) rue Montmartre, n°. 162.	60
ROBERT (Anne-Paschal) rue Hautefeuille, n°. 28.	30
ROBILLARD, (le Baron) rue de la Chaussée-d'Antin, n°. 22.	120
ROBIN, rue des Filles-Saint-Thomas, n°. 19.	30
ROCH, Propriétaire, rue de Choiseul, n°. 10.	30
ROGER (le Baron Daniel) rue de Choiseul, n°. 11.	30
ROHAN-CHABOT, (Mme. la Duchesse de) rue de la Ville-l'Évêque, n°. 16.	60
	44,881

MM.	fr.
Ci-contre.	44,881
Rolin, ancien Vicaire de Saint-Méry, cloître Saint-Méry, nº. 8.	30
Rougemont de Lowemberg, Banquier, rue Bergère, nº. 9.	60
Rousseau, (Mme. veuve) rue Montmartre, nº. 174.	30
Ruault, rue Saint-Antoine, nº. 166.	30
Ruffin, Greffier en chef du Tribunal de Commerce, cloître Saint-Merry, nº. 4.	30
Ruffin, Huissier-Audiencier au Tribunal de Commerce, rue Bourtibourg, nº. 21.	30
Rumford, (Mme. la Comtesse de) rue d'Anjou-Saint-Honoré, nº. 39.	30
Sablière, (M. et Mme. de la) Vieille rue du Temple, nº. 145.	30
Sainte-Luce, (Madame de), rue Cassette, nº. 35.	30
Sarrasin de Maraise, (Mme.) rue Meslay, nº. 22.	120
Sarrasinde Maraise, (Frédéric) idem, nº. 20.	30
Sassenay, (de) Secrétaire des Commandemens de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry.	30
Scherer et Finguerlin, Banquiers, rue Taitbout, nº. 1.	60
Sesmaisons (le Vicomte de), rue Taranne, nº. 8.	30
Silvestre, rue de Seine, nº. 12.	30
Singer, rue Saint-Martin, nº. 151.	30
Siret, ancien Prieur de la Congrégation de France, cloître St.-Merry, nº. 18.	30
Société d'Agriculture, (la) des mains de M. Huzard, rue de l'Éperon, nº. 7.	120
Société de la Providence (la), des mains de M. le Chevalier de la Vieuville.	60
Société d'Humanité et de Secours mutuels des Quinze-	
	45,721

	fr.
De l'autre part.	45,721
Vingts (la), des mains de M. Gervais, Trésorier de l'Hospice Royal des Quinze-Vingts.	120
SOCIÉTÉ des Arts graphiques, (la) des mains de M. Marchand, Commissaire-vérificateur, rue St.-Jacques, n°. 30.	120
SOCIÉTÉ d'Union et de Prévoyance (la), des mains de M. Bezomb, Commissaire pour les malades, rue Zacharie, n°. 6. { pour 1815. . . 30 / pour 1816. . . 90 }	120
SOCIÉTÉ d'Union et de Bienfaisance mutuelle (la), chez M. Morel, Président, rue de Seine-St.-Germain, n°. 9.	60
SOCIÉTÉ de Bienfaisance Réciproque (la), des mains de M. Brachet, rue des Juifs, n°. 18.	60
SOCIÉTÉ Israélite d'Encouragement et de Secours (la), chez M. de Cologna, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n°. 5.	120
SOCIÉTÉ Officieuse, (la) des mains de M. Richoux, commissaire-vérificateur, rue de la Vannerie, n°. 49.	90
SOCIÉTÉ des Garçons de chantier de l'île Louviers (la), des mains de M. Bourdin, quai de la Tournelle, n°. 27.	60
SOCIÉTÉ des Ouvriers Imprimeurs et Relieurs, dite des Cent-Vingt, (la) chez M. Delaunay, commissaire vérificateur, Vieille rue du Temple, à l'Imprimerie Royale.	60
SOCIÉTÉ de l'Union des Débardeurs (la), chez M. Revel, Trésorier, quai de Béthune, n°. 22.	60
	46,591

	fr.
Ci-contre.	46,571
Société amicale de Secours (la), chez M. Pilot, Président, rue des Bernardins, n°. 24.	60
Société des Bonnetiers du faubourg Saint-Antoine (la deuxième), chez M. Berton, caissier, rue du faubourg Saint-Antoine, n°. 178.	30
Société des Bonnetiers du faubourg St.-Marceau (la), chez M. Picois, rue Mouffetard, n°. 13.	60
Société des Amis réunis (la), chez M. Lacauve, rue des Noyers, n°. 50.	30
Société des Gaziers, (la) chez M. Pajot, trésorier, rue de Montreuil, n°. 16, faubourg Saint-Antoine.	30
Société de l'Humanité, (la) chez M. Petit, rue Guérin-Boisseau, n°. 45.	30
Société de Soulagement (la), chez M. Bourdin, trésorier, rue de la Huchette, n°. 18.	30
Société de Secours mutuels des Imprimeurs (la), chez M. Baraguet, commissaire vérificateur, rue Saint-Jacques, n°. 177.	30
Société des Charpentiers, (la) des mains de M. Brunon, rue des Morts-St.-Martin, n°. 8.	60
Société Prévoyante de Secours Mutuels (la), chez M Leprêtre, président, rue de Grenelle-St.-Honoré, n°. 45.	30
Société de Secours Mutuels, dite de Saint-Nicolas, des mains de M. Mars, caissier, rue de Beautreillis, n°. 19.	60
	47,041

	fr.
De l'autre part.	47,041
SOCIÉTÉ de l'Association de Bienfaisance Mutuelle, (la) des mains de M. Vaucher, secrétaire, rue de la Licorne, n°. 15.	30
SOCIÉTÉ de Secours Mutuels des Ouvriers en papiers peints, (la) des mains de M. Rousselet, receveur, grande rue du Faubourg Saint-Antoine, n°. 251.	30
SOEHNÉE, rue de Richelieu, n°. 106.	120
SOUHART, (Mme. ve.) rue d'Orléans, n°. 10, au Marais.	30
TALLEYRAND (Madame la Baronne Alexandre de), rue Saint-Florentin, n°. 2.	30
TANLAY, (Mme. la Marquise de) rue de Bourbon, n°. 21.	60
TERNAUX aîné, rue des Fossés-Montmartre, n°. 2.	150
TERNAUX (Louis), rue des Fossés Montmartre, n°. 2.	30
TERNAUX (Mme. Charles), place des Victoires, n°. 6.	30
TERNAUX-ROUSSEAU, (Mme.) rue Montmartre, n°. 174.	120
THÉLUSSON DE SORCY, rue de Paradis, n°. 21, faubourg Poissonnière.	30
THÉLUSSON DE SORCY fils, idem. idem	30
THETION, (Mlle.) rue St.-Dominique-d'Enfer, n°. 9.	30
THOMAS, rue des Filles-du-Calvaire, n°. 10.	30
TORRAS, rue de la Chaussée-d'Antin, n°. 28.	30
TOURCATY, rue des Bernardins, n°. 34, hôtel de Braque (pour la Société des Dames, annexe de la Société des Arts graphiques).	90
TRACY, (Mme. la Comtesse de) rue d'Anjou-Saint-Honoré, n°. 42.	30
TREMANVILLE (le Marquis de), place du Palais Bourbon, n°. 85.	30
	47,971

	fr.
Ci-contre.	47,971
Trevez, Pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 52.	30
Tyskiewiez, (la Princesse) rue St.-Florentin, n°. 7.	60
Valadous (le Marquis de), rue Feydeau, n°. 30.	30
Varnet, rue de Charenton, n°. 91.	30
Varnier, (Mme.) boulevard Montmartre, n°. 10.	30
Verac (le Marquis de), rue de Bourbon, n°. 57.	30
Verceil (de), rue de Vaugirard, n°. 49.	30
Verteillac, (de) rue des Saints-Pères, n°. 5.	30
Veyrenc, rue Basse-du-Rempart, n°. 26.	30
Vial de Machurin, (Mme.) rue Basse-d'Orléans, n°. 12.	30
Vielzmaisons (Madame la comtesse de), rue Grenelle-Saint-Germain, n°. 33.	30
Villemanzy, (Mme. la Comtesse de), rue de la Ville-l'Évêque, n°. 21.	30
Walckenaer, Membre de l'Institut, Secrétaire général de la Préfecture du département de la Seine.	30
Worms de Romilly, rue de Bondi, n°. 44.	120
Total............	48,511 fr.

CHAPITRE II.

Bons de Soupes distribués par l'Administration des Hospices.

8 mars.	100,000	Bons de Soupes	en janvier,	à 6 c.		6,000 f.
29 avril.	100,000	id.	id. février,	à 6 c.		6,000
	100,000	id.	id. mars,	à 6 c.		6,000
	Lesdites sommes ont été payées par le Receveur des Hospices.					18,000 f.

CHAPITRE III.

Vente de Bons de Soupes aux Bureaux de Bienfaisance, et Recettes diverses.

Bur. de Bienf.	de l'Hôtel de Ville,	20,200 Bons	à 6 c.	1,212 f.	
Id.	des Gravilliers,	8,000	5 et 6 c.	440	
Id.	du Temple,	46,000	à 6 c.	2,760	
Id.	de l'Arsenal,	6,000	à 6 c.	360	
Id.	de la porte St.-Denis,	3,000	à 6 c.	180	
Id.	de la Monnoie,	8,000	à 6 c.	480	
Id.	des Invalides,	18,850	à 6 c.	1,413	55
Id.	de la Cité,	2,000	à 6 c.	120	
Id.	des Écol. de Médec.	7,000	à 6 c.	420	
Id.	de Montorgueil,	2,100	à 6 c.	126	
Id.	du faub. St.-Germ.	3,000	à 6 c.	180	
Id.	de St.-Thom.-d'Aq.	5,000	à 6 c.	300	
A M. le Curé des Missions,		1,000	à 6 c.	60	
A Mad. TERNAUX,		3,400	à 7 ½	255	
A Divers,		834	à 7 ½	62	50
Vente de 4 Rapports de 1815 et 3 Instructions,				10	50
		134,384 B.		8,379 f.	55

CHAPITRE IV.

Vente de Soupes dans les Fourneaux.

Vendu aux Fourneaux ci-après :		fr.	c.
Gravilliers	162,546 Soupes.	8,127	30
Jean-Beausire	18,212	901	40
Mortellerie	34,632	1,731	60
Aux Incurables, rue de Sèves.	13,277	663	85
Saint-André-des-Arts.........	22,464	1,123	20
Fer-a-Moulin	39,263	1,963	15
Total....	290,394 Soupes.	14,510	50

CHAPITRE V.

Legs fait à la Société Philantropique.

1815. 15 novembre. Reçu de Mme. Pastoret, 600 fr., provenant d'un legs de M. Rouillé de l'Étang, ci........ 600 fr.

Total..... 600 fr.

CHAPITRE VI.

Encaissement des Fonds placés en Bons de la Ville de Paris.

1816.		
16 fév.	Encaissé les Bons de Ville achetés le 29 novembre 1815.	10,000 fr.
4 sept.	Encaissé les Bons de Ville achetés le 9 mars 1816.	15,000 fr.
		25,000 fr.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES

DE L'ANNÉE 1816.

Chapitres			
1er.	Souscriptions et Dons.	48,511	
2e.	Bons de Soupes distribués par l'Administration des Hospices.	18,000	
3e.	Vente de Bons de Soupes aux Bureaux de Bienfaisance, etc.	8,379	55
4e.	Vente de Soupes dans les Fourneaux.	14,510	50
5e.	Legs fait à la Société Philantropique	600	
6e.	Encaissement des Fonds placés en Bons de la Ville.	25,000	
	Total.....	115,001	5

DEUXIÈME PARTIE.

DÉPENSE.

CHAPITRE PREMIER.

Dépense des Fourneaux de Soupes Économiques.

Établissemens.	fr.	c.
Gravilliers	9,125	80
Mortellerie	5,266	10
Fer-a-Moulin	3,327	4
St.-Dominique au Gros-Caillou	1,953	65
Jean-Beausire	2,747	42
St.-André-des-Arts	2,884	75
Des Incurables, rue de Sèves	1,387	28
Total	26,692	4

CHAPITRE II.

Compte des achats de Denrées achetées en commun.

Haricots.

Acheté de Marin Langevin, à Linas,		
864 Setiers Haricots à 33 fr.	28,512	»
122 Setiers, Farine de Pois, à. . . . . 33 fr. . . 4,026		
Mouture et transport. 4 fr. 15 c. 506	4,532	»

Pommes de terre.

Acheté de Grenet, dit Lamy, à Montmagny, 628 Hectolitres de Pommes de terre, à 7 fr.	4,396	»
Total.	37,440	»

CHAPITRE III.

Dépense des Dispensaires.

	fr.	c.
Dépense du 1er. Dispensaire.	4,507	85
id. du 2e. id.	3,925	35
id. du 3e. id.	6,320	55
id. du 4e. id.	4,466	85
id. du 5e. id.	3,471	29
Bains pour les 5 Dispensaires	981	80
Bandages payés à M. Mondet, Bandagiste.	463	
Total	24,136	69

CHAPITRE IV.

Dépenses diverses.

	fr.	c.
A M. Pichard, pour le loyer de 6 mois pour le Fourneau du Temple.	150	
A M. Boucher, employé audit Fourneau.	40	
A M. Delatre, chaudronnier, pour étamage des marmites.	192	50
A M. Curtet fils, Poëlier, pour réparations aux fourneaux des Soupes.	109	20
A M. Claude, Inspecteur des Fourneaux, pendant l'année.	950	
Audit, pour menus frais	77	
A M. Éverat, pour Impression de Rapports, Tableaux, etc.	997	90
Encouragement à la Société Typobibliographique.	100	
Remboursé à M. Baron, *la note de ses dépenses, savoir* :		
A M. Gueffier, son mémoire de reliûre.	70	50
Étrennes à l'Hôtel de Ville.	50	
Au Receveur, pour faire rentrer les Souscriptions, porter les Cartes, rapports et Bons de Soupe aux Souscripteurs et divers autres Commissions.	330	
Frais de Bureau et ports de lettres.	70	
Appointemens du Commis de la Société pendant l'année.	1,500	
Loyer du Bureau de la Société.	525	
Total. . . .	5,162	10

CHAPITRE V.

Placemens en Bons de la Ville de Paris.

		fr.	c.
1816.			
9 Mars.	Acheté par l'entremise de M. Torras, Agent de Change, 15,000 f. de Bons au 4 septemb. à ½ p. 100 d'escompte par mois.	14,571	25
10 Sept.	Acheté par l'entremise de M. Baillot, Agent de Change, 8,000 f. de Bons au 4 avril 1817, à ⅝ p. 100 d'escompte par mois.	7,656	70
	Total. . . .	22,227	95

N. B. Les 15,000 fr. ont été encaissés le 4 septembre, et portés en recette.

Les 8,00 fr. au 4 avril 1817, sont dans la Caisse de la Société.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1815.

Chapitres.		fr.	c.
1er.	Dépenses des Établissemens de Soupes. . .	26,692	4
2e.	Compte des achats de denrées.	37,440	
3e.	Dépenses des Dispensaires.	24,136	69
4e.	Dépenses diverses.	5,162	10
5e.	Placemens en Bons de la Ville de Paris. . .	22,227	95
	Total. . . .	115,658	78

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DES

RECETTES ET DÉPENSES

DE

LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE,

Pendant 1816.

	fr.	c.
Solde de Caisse de l'année 1815.	13,828	27
Recettes de l'année 1816	115,001	5
TOTAL	128,829	32
Dépenses de l'année 1816	115,658	78
Reste en caisse sur l'année 1816 . . .	13,170	54
A quoi il faut ajouter les Bons de Ville au 4 avril 1817	8,000	»
Total des ressources de la Société . .	21,170	54

Certifié exact par moi, Trésorier de la Société Philantropique.
Le 10 février 1817.

BENJAMIN DELESSERT.

Vu et vérifié par nous Commissaires de la Société Philantropique, nommés dans l'Assemblée du Comité du 1er. février 1817.

MARRON. LE BARON MALUS.

TROISIÈME PARTIE.

TABLEAUX.

N°. 1er.

TABLEAU GÉNÉRAL des Dépenses journalières des Établissemens de Soupes, et du prix commun de chaque Soupe en 1816.

NOMS des ÉTABLISSEMENS.	DÉPENSES JOURNALIÈRES.		VALEUR des DENRÉES consommées.		TOTAL.		NOMBRE de SOUPES distribuées.	Prix commun de chaque Soupe.
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.		c.
Gravilliers	9,125	80	16,322	10	25,447	90	339,760	7 ½
Jean-Beausire	2,747	42	3,005	75	5,753	17	70,991	8 1/10
Mortellerie	5,266	10	5,841	45	11,107	55	135,514	8 1/5
Gros-Caillou	1,953	65	1,861	30	3,814	95	28,908	13 1/5
Saint-André-des-Arts	2,884	75	4,800	40	7,685	15	95,085	8
Fer-a-Moulin	3,327	4	3,973	35	7,300	39	83,966	8 7/10
Incurables, rue de Sèvres	1,387	28	1,635	65	3,022	93	36,101	8 3/10
Totaux	26,692	4	37,440		64,132	4	790,325	8 1/10

N°. 2.

SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE.

DÉPENSE des Sept Etablissemens de Soupes pendant l'année 1816, divisée par nature de Dépense.

		DÉCOMPOSITION du Prix de CHAQUE SOUPE.
		c.
6,403 Pains	3,703 f. 62 c.	45 ½
3,374 livres de Graisse	3,455 20	43 ½
Herbes, Carottes, etc.	1,372 21	17
Eau et Porteur d'Eau	1,131 35	14
132 Voies de Bois	5,275 15	65
Chandelles et Huile	529 10	6
Blanchissage	360 80	5
Ustensiles, Charbon, Poivre et Dépenses diverses	1,771 87	23
3,680 kilogrammes de Sel	1,473 25	19 ½
Loyer et Impositions	2,075 20	27
Appointemens et Gages	5,544 29	70 ½
	26,692 f. 4 c.	3 37
864 Sacs Haricots.. à 33 f. 28,512 f. 122 Sacs Farine de Haricots à 37 f. 15 c. 4,532 f. 628 Hect. Pommes de Terre à 7 f. 4,396 f.	37,440 »	4 73
TOTAL de la Dépense	64,132 f. 4 c.	8 c

Soupes distribuées 790,325
290,394 vendues pour 14,510, 50
dont 499,931 contre des bons.

Prix commun
de la Soupe 8 cent. 1 $\frac{1}{10}$.

N°. 3.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

SOUPES DISTRIBUÉES ET VENDUES

EN 1816,

DANS CHACUN DES ÉTABLISSEMENS.

ÉTABLISSEMENS.	SOUPES DISTRIBUÉES.	DONT	SOUPES VENDUES.
GRAVILLIERS	339,760		162,546
JEAN-BEAUSIRE.	70,991		18,212
MORTELLERIE.	135,514		34,632
GROS-CAILLOU	28,908		» »
SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS. . .	95,085		22,464
FER-A-MOULIN	83,966		39,263
INCURABLES, rue de Sèvres.	36,101		13,277
TOTAUX.	790,325		290,394

N°. 4.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL
DU NOMBRE
DES SOUPES ÉCONOMIQUES
DISTRIBUÉES
PAR LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE,

Depuis l'an VIII jusqu'au 1er. janvier 1817.

En l'an VIII.	20,000
En l'an IX.	164,090
En l'an X.	1,613,199
En l'an XI.	456,776
En l'an XII.	246,266
En l'an XIII.	328,891
En l'an XIV et 1806.	332,126
En l'an 1807.	394,979
En l'an 1808	177,004
En l'an 1809	127,350
En l'an 1810	205,644
En l'an 1811.	258,335
En l'an 1812.	4,342,569
En 1813.	1,972,547
En 1814.	1,315,702
En 1815.	484,137
En 1816.	790,325
TOTAL.	13,229,940

N°. 5.

TABLEAU DE LA DÉPENSE ET DU MOUVEMENT

DU 1er. DISPENSAIRE, PENDANT 1816.

		fr.	c.	fr.	c.
	Médecin ordinaire	600		1,560	»
	Chirurgien ordinaire	600			
	Élève en Chirurgie / Agent du Dispensaire	360			
	Loyer	500		719	15
	Dépenses diverses	219	15		
Mémoires des médicamens fournis par MM.	Chomet, Pharmacien	296		2,228	70
	Petitbeau . . id.	600	39		
	Trevez . . . . id.	1,100	66		
	Bacoffe . . . id.	231	65		
				4,507	85
116 Bains				139	20
	Total			4,647	5

MOUVEMENT.

Nombre des Malades.	Restant au 1er. janvier 1816	55	218
	Enregistrés pendant 1816	163	
	Guéris	118	157
	Morts	9	
	Sortis pour autres causes	30	
	Restans au 1er. janvier 1817	61	dont 26 traités à domicile, et 35 venant au Dispensaire.

Nombre d'enfans vaccinés 41

Proportion des morts aux malades.	Enregistrés . . . 1 sur	24
	Guéris . . . . . 1 sur	13

Prix commun de la dépense de chaque malade . . . . 21 fr. 77 c.

N°. 6.

TABLEAU DE LA DÉPENSE ET DU MOUVEMENT

DU 2e. DISPENSAIRE, PENDANT 1816.

		fr.	c.	fr.	c.
Médecin ordinaire		600		1,560	
Chirurgien ordinaire		600			
Élève en Chirurgie / Agent du Dispensaire		360			
Loyer		350	»	517	55
Dépenses diverses		167	55		
Mémoires des médicamens fournis par MM	Ve. Derosne et Fils, Pharm.	184	15	1,847	80
	Charlard. id.	984	50		
	Mittouard. id.	40			
	Bosse. id.	520	20		
	Boulay. id	118	95		
				3,925	35
136 Bains				163	20
Total de la Dépense				4,088	55

MOUVEMENT.

Nombre des Malades.	Restant au 1er. janvier 1816	30	310
	Enregistrés pendant 1816	280	
	Guéris	233	281
	Morts	4	
	Sortis pour autres causes	44	
	Restant au 1er. janvier 1817	29	dont 16 traités à domicile, et 13 venant au Dispensaire.
Nombre d'Enfans vaccinés		19	
Proportion des Morts aux Malades.	Enregistrés . . . 1 sur	77	
	Guéris . . . 1 sur	58	
Prix commun de la dépense de chaque Malade			13 fr. 18 c.

N°. 7.

TABLEAU DE LA DÉPENSE ET DU MOUVEMENT DU 3e. DISPENSAIRE, PENDANT 1816.

			fr.	c.	fr.	c.
	Médecin ordinaire		600		1,567	25
	Chirurgien ordinaire		600			
	Élève en Chirurgie / Agent du Dispensaire		367	25		
	Loyer		345	»	489	30
	Dépenses diverses		144	30		
Mémoires des médicamens fournis par MM	Para	Pharmacien	1,602	»	4,264	
	Baget	id.	993	»		
	Desir	id.	1,057	»		
	Legendre	id.	612	»		
					6,320	55
42 Bains					45	20
	Total				6,365	75

MOUVEMENT.

Nombre des Malades.	Restant au 1er. janvier 1816	77	528
	Enregistrés en 1816	451	
	Guéris	379	432
	Morts	10	
	Sortis pour autres causes	43	
	Restant au 1er. janvier 1817	96	dont 30 traités à domicile, et 66 venant au Dispensaire.

Nombre d'enfans vaccinés . . . . »

Proportion des Morts aux Malades.	Enregistrés	1 sur 52
	Guéris	1 sur 38

Prix commun de la dépense de chaque malade. . . . . 12 fr. 5 c.

N°. 8.

TABLEAU DE LA DÉPENSE ET DU MOUVEMENT DU 4e. DISPENSAIRE, PENDANT 1816.

		fr.	c.	fr.	c.
	Médecin ordinaire	600		1,560	
	Chirurgien ordinaire	600			
	Élève en Chirurgie. / Agent du Dispensaire	360			
	Loyer	400		619	85
	Dépenses diverses	219	85		
Mémoires des médicamens fournis par MM	Bessières, Pharmacien	483	»	2,287	
	Duchatel, id.	408	»		
	Guilbert. id.	312			
	Trusson. id.	1,029	»		
	Droguiste et Herboriste	55	»		
				4,466	85
	208 Bains			249	60
	Total			4,716	45

MOUVEMENT.

Nombre des Malades.	Restant au 1er. janvier 1816	33	321
	Enregistrés pendant 1816	288	
	Guéris	269	291
	Morts	10	
	Sortis pour autres causes	12	
	Restant au 1er. janvier 1817	30	Dont 16 traités à domicile, et 14 venant au Dispensaire.

Nombre d'enfans vaccinés			»
Proportion des Morts aux Malades.	Enregistrés	1 sur	32
	Guéris	1 sur	27
Prix commun de la dépense de chaque Malade			14 fr. 70 c.

N°. 9.

TABLEAU DE LA DÉPENSE ET DU MOUVEMENT DU 5e. DISPENSAIRE PENDANT 1816.

		fr.	c.	fr.	c.
	Médecin ordinaire	600		1,560	
	Chirurgien ordinaire	600			
	Élève en Chirurgie / Agent du Dispensaire	360			
	Loyer	410		586	24
	Dépenses diverses	176	24		
Mémoires des médicamens fournis par MM	PELLETIER, Pharmacien	124	25	1,325	5
	DUCHATEL et CHARAS, id.	311	10		
	BOURIAT . . . id.	394	70		
	BOUDET. . . . id.	450	15		
	GUILBERT. . . id.	44	85		
				3,471	29
	208 Bains, à 1 fr. 20 c. et 53 bains sulfureux			384	60
	TOTAL			3,855	89

MOUVEMENT.

Nombre des Malades.	Restant au 1er janvier 1816	64	299
	Enregistrés pendant 1816	235	
	Guéris	160	240
	Morts	5	
	Sortis pour autres causes	75	
	Restant au 1er. janvier 1817	59	dont 26 traités à domicile, et 33 venant au Dispensaire.

Nombre d'enfans vaccinés . . . . »

Proportion de Morts aux Malades.	Enregistrés	1 sur	59
	Guéris	1 sur	32

Prix commun de la Dépense de chaque malade . . . . 12 fr. 90 c.

N°. 10.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DE LA DÉPENSE ET DU MOUVEMENT des 5 Dispensaires, pendant l'année 1816.

		fr.	c.	fr.	c.
	Médecins ordinaires.	3,000		7,807	25
	Chirurgiens ordinaires.	3,000			
	Elèves en Chirurgie / Agens des Dispensaires	1,807	25		
	Loyers des 5 Dispensaires.	2,005	»	2,932	9
	Dépenses diverses.	927	9		
Mémoires de Médicam.	1er Dispensaire.	2,228	70	11,952	55
	2e Dispensaire.	1,847	80		
	3e Dispensaire.	4,264	»		
	4e Dispensaire.	2,287			
	5e Dispensaire.	1,325	5		
				22,691	89
	763 Bains ordinaires et sulfureux			981	80
	Total.			23,673	69
	Bandages payés à M. Mondet, pour les malades des Dispensaires.			463	
	Total de la Dépense.			24,136	69

MOUVEMENT.

Nombre de Malades.	Restant au 1er. janvier 1816.	259	1,676
	Enregistrés en 1816.	1,417	
	Guéris.	1,159	1,401
	Morts.	38	
	Sortis pour autres causes.	204	
	Restant au 1er. janvier 1817.	275	dont 114 traités à domicile, et 161 venant aux Dispensaires.
	Nombre d'Enfans vaccinés.	60	
Proportion des Morts aux Malades.	Enregistrés.	1 sur 44	
	Guéris.	1 sur 30	
	Prix commun de la dépense de chaque Malade.		14 fr. 40 c.

N°. 11.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU MOUVEMENT

DES CINQ DISPENSAIRES,

Depuis leur établissement, le 6 prairial an XI, jusqu'au 1er. janvier 1817.

Années.	Nombre des enregistrés.	Nombre des guéris.	Nombre des morts.	Nombre des sortis pour d'autres causes.	Proportion des morts aux malades.		Prix commun de chaque malade.		Nombre d'enfans vaccinés.
					enregistrés.	guéris.			
					1 sur	1 sur	f.	c.	
11 et 12.	735	365	57	122	13	6½	41		25
13.	886	604	53	142	20	11	25	60	63
an 14 et 1806	1,456	855	72	508	24	11	19	64	183
1807.	1,157	742	57	416	25	13	17	7	89
1808.	1,025	687	47	329	27	14½	16	86	70
1809.	1,155	824	37	309	37	23	14	32	165
1810.	1,148	926	29	187	46	32	16	26	203
1811.	1,258	960	48	211	30	20	15	»	148
1812.	1,615	1,289	55	183	33	23	13	39	51
1813.	1,707	1,399	52	241	39	27	12	51	22
1814.	1,298	1,164	44	199	37	26	12	95	77
1815.	1,245	955	34	224	44	28	14	69	41
1816.	1,417	1,159	38	204	44	30	14	40	60
Totaux.	16,102	11,929	623	3,274	»	»	»		1197

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE GÉNÉRALE,

Tenue à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 27 Mars 1817,

Et présidée par S. A. R. Monseigneur le Duc DE BERRY.

S. A. R. a été reçue à la porte par les Membres du Bureau, et par M. le Préfet de la Seine, et s'est placée au milieu d'eux sur le fauteuil qui lui étoit destiné.

M. Deleuze, l'un des Vice-Présidens, a fait, au nom du Comité, un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1816, sur le bien qu'elle a fait jusqu'ici, sur les moyens de la rendre encore plus utile, et sur les motifs qui lui donnent l'espoir d'arriver à ce but.

Le compte des Recettes et Dépenses a été lu ensuite par M. le Baron Malus; enfin M. le Docteur Nysten, l'un des Chirurgiens ordinaires des Dispensaires, a fait connoître la situation de ces Établissemens, et les services qu'ils ont rendus pendant l'année.

S. A. R., qui avoit attentivement écouté ces rapports, a répondu avec l'accent de la bienveillance. Les paroles qui lui ont été inspirées au moment même par la bonté de son cœur, nous ont fait trop d'impression pour que nous ayons pu les oublier, et nous croyons devoir les consigner dans notre Procès-Verbal.

« Messieurs, la première fois que je me trouve réuni avec vous, » j'ai besoin de vous exprimer toute la satisfaction que j'éprouve. » Il m'est doux de m'associer à vos travaux ; vous m'avez donné des » éloges, je n'en mérite aucuns. Ceux qui ont de véritables droits à » notre reconnoissance, sont les Membres de cette Assemblée, qui, » moins riches, sacrifient une partie de ce qui leur seroit nécessaire » pour secourir leurs semblables. Ils acquièrent aussi des droits à » la reconnoissance du Roi ; car c'est servir le Roi, Messieurs, que » de l'aider à venir au secours de la classe malheureuse de ses sujets : » je rendrai compte à Sa Majesté des rapports satisfaisans que » nous venons d'entendre ; je serai sûr de parler à son cœur, en » l'entretenant du bien qu'on a fait : je ne doute pas que notre » situation ne présente à l'avenir des résultats encore plus satisfai- » sans ; nos travaux seront plus connus : un plus grand nombre de » personnes viendront s'unir à nous, augmenter nos souscriptions, » et s'associer à nos soins. Je serai heureux de me trouver au milieu » de vous l'année prochaine. »

En sortant, S. A. R. a dit des choses flatteuses à plusieurs des Membres de la Société. Elle a été reconduite jusqu'à sa voiture par les mêmes personnes qui l'avoient reçue à son arrivée; elle nous a laissés pénétrés de reconnoissance pour ses bienfaits, et remplis d'espérance pour l'avenir.

Comme on n'a pu s'occuper, dans cette séance, du renouvellement du Bureau et du tiers des Membres du Comité, une seconde Assemblée générale a été convoquée le samedi 12 avril. Voici le résultat du scrutin :

Membres du Comité.

MM.

CADET-DE-VAUX.
CAMET DE LA BONARDIÈRE (le Baron.)
COTTART.
DELESSERT (François.)
DELEUZE.
DUCHANOY.
HUZARD.
JACQUINOT.
DE LA FERRONNAIS (le Comte.)

MM.

MICAULT DE LA VIEUVILLE (le Chevalier.)
MONTMORENCY (le Vicomte Mathieu de.)
MOURGUE.
NANTOUILLET (le Comte de.)
PETIT DE BEAUVERGER (le Baron.)
PHILIBERT, curé.
PRUNELÉ (le Vicomte de.)

Bureau.

MM.

PASTORET (le Comte de)............. } Vice-Présidens.
MONTMORENCY (le Vicomte Mathieu de). }

DELEUZE . . . . Secrétaire.

GRANDIN. . . . . } Vice-Secrétaires.
LESOURD. . . . . }

DELESSERT (le Baron B.).............. Trésorier.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

DE

LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE,

PENDANT L'AN 1816.

PRÉSIDENT.

S. A. R. Monseigneur le Duc de BERRY.

VICE-PRÉSIDENS.

MM.

PASTORET (le Comte de), Pair de France, Membre de l'Institut et du Conseil général des Hospicess, etc.

MONTMORENCY (le Comte de), Pair de France, Chevalier d'Honneur de S. A. R. Madame, Duchesse d'ANGOULÊME, Membre du Conseil général des Hospices, etc.

SECRÉTAIRE.

DELEUZE, Naturaliste.

VICE-SECRÉTAIRES.

GRANDIN, Juge au Tribunal de première Instance.

LE SOURD, Régisseur de la Manufacture Royale de Tabacs.

TRÉSORIER.

DELESSERT (le Baron), Membre du Conseil général des Hospices, Régent de la Banque, etc.

Membres nommés dans l'Assemblée générale du 13 *mai* 1815.

MM.

Baron, ancien Magistrat.
Baron, Directeur général du Mont-de-Piété.
Boissy-d'Anglas, (le Comte) Pair de France, etc.
Caraman (le Comte Maurice de).
Desportes, Administrateur des Hospices.
Doudeauville de la Rochefoucauld (le Duc), Pair de France.
Dubin, Membre d'un Bureau de Bienfaisance.
Dupont (de Nemours).
Frochot (le Comte).
Guérin de Foncin, Banquier.
Guyot-Desherbiers, ex-Législateur.
Hayot de Longpré, ancien Commissaire-Priseur.
Marron, Président du Consistoire de l'Église protestante.
Pastoret, (le Comte de) Pair de France, etc.
Pelet de la Lozère (le Comte).
Perrier (Scipion), Banquier.

Membres nommés dans l'Assemblée générale du 6 *avril* 1816.

MM.

Badouleau.
Boulard, ancien Notaire.
Bouriat, Pharmacien.
Chabrol de Volvic (le Comte de), Conseiller d'État, Préfet de la Seine.
Delalain, Administrateur du Bureau de Charité du 11e. Arrondissement.
Delessert (le Baron), Membre du Conseil des Hospices, Régent de la Banque, etc.

MM.

DELAROCHE, ancien Commissaire des Guerres.
DELASTEYRIE (le Comte), Membre de la Société d'Agriculture.
ÉVERAT, Secrétaire du Bureau de Bienfaisance du quartier Montorgueil.
GRANDIN, Juge au Tribunal de première instance.
GRIVEL, Trésorier de la Charité Maternelle.
HÉMAR DE SEVRAN, Maire adjoint du septième arrondissement.
HENRY, Pharmacien en chef des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.
KERGORLAY aîné, (le Comte de).
LA ROCHEFOUCAULD (le Vicomte Sosthène de).
LESOURD, Régisseur de la manufacture Royale de Tabacs.
MALUS (le Baron), Inspecteur général aux Revues.
MOREL DE VINDÉ, Pair de France.

Membres nommés dans l'Assemblée générale du 12 *avril* 1817.

MM.

CADET-DE-VAUX, Membre de la Société d'Agriculture.
CAMET-DE-LA-BONARDIÈRE, Maire du 11e. Arrondissement, etc.
COTTART, Administrateur du Bureau de Charité du 3e. Arrondissement.
DELESSERT, (François) Banquier.
DELEUZE, Naturaliste.
DUCHANOY, Administrateur des Hospices.
HUZARD, Membre de l'Institut, etc.
JACQUINOT, Jurisconsulte.
LA FERRONAIS (le Comte de), Pair de France, etc.
MICAULT DE LA VIEUVILLE, (le Chevalier).
MONTMORENCY, (le Vicomte Mathieu de), Pair de France, etc.
MOURGUE, Membre du Conseil général des Hospices.

MM.

NANTOUILLET (le Comte de), premier Écuyer de S. A. R. Monseigneur le DUC DE BERRY.

PETIT DE BEAUVERGER (le Baron).

PHILIBERT, Curé de Saint-Nicolas du Chardonneret.

PRUNELÉ, (le Vicomte de).

Adjoints.

MM.

PELET, fils (le Baron).

PETIT DE BEAUVERGER fils.

RÈGLEMENT DES DISPENSAIRES,

ÉTABLIS A PARIS,

PAR

LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE.

ARTICLE PREMIER.

Le but de chaque *Dispensaire* est de donner aux malades qui lui sont recommandés par les Souscripteurs de la Société Philantropique, tous les secours de la médecine; de leur fournir les médicamens nécessaires, et de leur faire les opérations que leur état exige.

ART. II.

Chaque *Dispensaire* est composé d'une Commission de cinq Membres de la Société Philantropique, pour surveiller l'Établissement et en régler les dépenses; d'un Médecin et d'un Chirurgien ordinaires, de deux Adjoints; d'un Élève en Chirurgie; de trois ou quatre Pharmaciens, et d'un Agent résidant au bureau du *Dispensaire*.

ART. III.

Chaque Souscripteur de la Société Philantropique aura droit d'avoir un malade sur la liste des *Dispensaires ;* à cet effet, on lui délivrera une carte par chaque souscription de 30 fr. ; mais nul ne pourra en avoir plus de quatre : cette carte, qui ne pourra servir qu'une année, contiendra la date de l'enregistrement, le nom et la demeure du Souscripteur.

ART. IV.

Lorsqu'un Souscripteur voudra faire donner des secours à quelque malade, il lui donnera une lettre écrite de sa main, adressée à l'Agent du *Dispensaire* du quartier où demeure le malade ; il lui remettra en outre sa carte.

ART. V.

Le malade sera tenu de remettre ou d'envoyer la lettre et la carte à l'Agent du *Dispensaire ;* celui-ci les gardera et il enregistrera les nom, prénoms et adresse du malade, sur le registre du *Dispensaire*, la date de l'entrée et le nom du Souscripteur : une colonne du registre servira en outre à inscrire le genre de la maladie. L'Agent délivrera au malade une feuille séparée qui contiendra les mêmes désignations, et sur laquelle le Médecin ou le Chirurgien écrira les remèdes et prescriptions auxquelles le malade devra se conformer.

ART. VI.

Si le malade est en état de sortir, il pourra se rendre deux fois par semaine à la salle des consultations du *Dispensaire ;* s'il est obligé de garder la chambre, le Médecin ou le Chirurgien ira le visiter, d'après l'avis qui leur en sera donné par l'Agent, aussitôt que le malade aura fait remettre la lettre et la carte.

ART. VII.

Les jours de consultations sont fixés aux Lundi et Jeudi, depuis midi jusqu'à deux heures.

ART. VIII.

Les Adjoints assisteront aux consultations, et remplaceront les Médecins et Chirurgiens ordinaires, en cas de maladie, d'absence, ou de surcroît d'occupations.

ART. IX.

Le malade devra s'adresser à l'Agent du *Dispensaire*, qui avertira le Médecin ou le Chirurgien de le visiter. Dans les *cas urgens cependant*, le malade pourra s'adresser directement aux Médecins et Chirurgiens, en leur envoyant la lettre et la carte du Souscripteur, qu'ils remettront au Dispensaire.

ART. X.

Les Médecins et Chirurgiens délivreront leur ordonnance sur un papier séparé, portant la date de la visite, le nom du malade, celui du *Dispensaire* et du Pharmacien, et la signeront. Le Pharmacien délivrera les médicamens et gardera l'ordonnance, qu'il joindra ensuite à l'appui de son mémoire.

ART. XI.

Lorsqu'un malade sera guéri, il rapportera la feuille qui lui aura été remise ; on inscrira sur le registre le jour de sa guérison, et on lui rendra sa carte et une formule de remercîmens imprimée ; il la rapportera au Membre de la Société qui lui aura donné sa lettre de recommandation : ce sera un avis pour ce dernier, qu'il peut donner sa carte à un autre malade. En cas de mort, l'Agent en donnera avis au Souscripteur, et lui renverra sa carte.

ART. XII.

Les malades qui seroient évidemment en état de supporter eux-mêmes la dépense de leur maladie, ne seront pas admis aux *Dispensaires*.

ART. XIII.

Tous les ans, les Médecins et Chirurgiens rendront compte à la Société Philantropique de la nature des maladies qu'ils ont eu à traiter, de leurs succès, et des moyens qu'ils ont employés pour les obtenir.

DISPENSAIRES.

MÉDECINS CONSULTANS.

MM.

Andry, Médecin de l'Hospice de la Maternité, Vieille rue du Temple, n°. 118.

Bourdois de la Motte, rue Royale, n°. 5.

Corvisart, (le Baron de) Membre de l'Institut, rue Saint-Dominique, n°. 87.

Hallé, (le Chevalier) Membre de l'Institut rue Pierre-Sarrazin, n°. 10.

Lefaivre, premier Médecin du Roi, au Palais des Tuileries.

Leroux, Doyen de la Faculté de Médecine, à l'École de Médecine.

Pinel, Membre de l'Institut, Médecin de l'Hospice de la Salpétrière.

CHIRURGIENS CONSULTANS.

MM.

Boyer, (le Baron) premier Chirurgien adjoint de l'Hôpital de la Charité, rue de Grenelle Saint-Germain, n°. 9.

Deschamps, Chirurgien en chef de l'Hôpital de la Charité, Membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, n°. 45.

Dubois, (le Baron) Chirurgien en chef de l'Hospice de la Maternité, Professeur à l'École de Médecine, rue de l'Observance.

Pelletan, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre de l'Institut, rue Saint-Christophe.

Percy, (le Baron) Chirurgien en chef des Armées, Membre de l'Institut, rue des Trois-Pavillons, n°. 10.

MÉDECINS HONORAIRES.

MM.

Coutanceau, rue Thionville.

Foureau de Beauregard, rue de la Jussienne, n°. 25.

Husson, Médecin de l'Hôtel-Dieu, rue St.-Jacques, au lycée de Louis-le-Grand.

Laenec, rue du Jardinet, n°. 3, faubourg-Saint-Germain.

Lerminier, Médecin de l'Hôtel-Dieu, rue Caumartin, n°. 14.

Lesage, rue Coquillière, n°. 20.

CHIRURGIENS HONORAIRES.

MM.

Bafos, Chirurgien en chef de l'Hôpital des Enfans, rue de l'Odéon, n°. 24.

Beclar, rue de la Monnoie, n°. 11.

Ribes, Chirurgien de l'Hôpital des Invalides.

1er. DISPENSAIRE.

POUR LE SERVICE des 1er., 2e. et 3e. ARRONDISSEMEN

Rue de la Michaudière, n°. 20.

Agent : ARBEL, au Dispensaire.

COMMISSAIRES		MOURGUE, rue Pigale, n°. 1. MICAULT-LA-VIEUVILLE, rue Saint-Honoré, n°. 323. PASTORET (le Comte de), place de la Concorde, n°. 6. DELAROCHE, rue Saint-Lazare, n°. 122.
MÉDECINS	Ordinaire	RENAULDIN, rue de la Michaudière, n°. 12.
	Adjoint	BELLEMAIN, rue de Bourbon-Villeneuve, n°. 30.
CHIRURGIENS	Ordinaire	TARTRA, rue de Gaillon, n°. 5.
	Adjoint	BARON, rue Cassette, n°. 20.
CHIRURGIEN-DENTISTE		OUDET, rue Dauphine, n°. 24.
ELÈVE EN CHIRURGIE		ARBEL, au Dispensaire.
PHARMACIENS		TREVEZ et PUJO, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 52. CHOMET, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n°. 43. BACOFFE fils, rue de Richelieu, n°. 66. PETITBEAU, rue

2e. DISPENSAIRE.

POUR LE SERVICE
des
4e., 5e. et 6e. Arrondissemens.

Rue Neuve-Saint-Denis, n°. 36.

Agent, HULIN, au Dispensaire.

Commissaires.		COTTART, rue Montmartre, n°. 137.
		DELESSERT (le Baron), rue Coq-Héron, n°. 3.
		EVERAT, rue du Cadran, n°. 16.
		MONNOD, rue d'Hauteville, n°. 14.
Médecins	Ordinaire.	LOUYER-VILLERMAY, rue Faubourg Montmartre, n°. 6.
	Adjoint	REY, rue Saint-Claude, n°. 6.
Chirurgiens	Ordinaire.	FIZEAU, rue Thibautodé n°. 7.
	Adjoint	MAYGRIER, rue des Petits-Augustins, n°. 14.
Chirurgien-Dentiste		
Elève en Chirurgie.		HULIN, au Dispensaire.
Pharmaciens.		V^{e}. DEROSNE et Fils, rue St.-Honoré, n°. 115
		FAGUIER, rue Coquillière.
		BOSSE, rue Montmartre, au coin de la rue de Cléry.
		CHARLARD, Porte-Saint-Denis.
		BOULAY, rue des Fossés-Montmartre, n°. 17.

3e. DISPENSAIRE.

POUR LE SERVICE des 7e, 8e. et 9e. ARRONDISSEMENS.

Rue St.-Anastase, n°. 9.

Agent : AUPEPIN, au Dispensiare.

COMMISSAIRES.		HEMAR DE SEVRAN, rue de Paradis, n°. 10. BARON, rue du Puits, n°. 10, au Marais. GRANDIN, rue de la Jussienne, n°. 15. HAYOT DE LONGPRÉ, rue de la Perle, n°. 1. DUBIN, Vieille rue du Temple, n°. 83.
MÉDECINS.	Ordinaire.	ESPARRON, rue du Bouloi, n°. 4.
	Adjoint.	GONDRET, rue St.-Honoré, n°. 355.
CHIRURGIENS.	Ordinaire.	ROUX, rue Grenelle-St.-Germain, n°. 9.
	Adjoint.	HAMEL, rue des Fossés-Montmartre, n°. 15.
CHIRURGIEN-DENTISTE.		DUVAL, place Royale, n°. 5.
ÉLÈVE EN CHIRURGIE.		AUPEPIN, au Dispensaire.
PHARMACIENS.		LEGENDRE, rue du Temple, n°. 105. BAGET, vieille rue du Temple, n°. 79. DESIR, rue St.-Antoine, près le passage St.-Pierre. PARA, rue du faubourg St.-Antoine.

4e. DISPENSAIRE.

POUR LE SERVICE
des
11e. et 12e. ARRONDISSEMENS.

Rue des Noyers,
no. 37.

Agent : CHAUVEAU, au Dispensaire.

COMMISSAIRES. . . . . .
- DELEUZE, au Jardin des Plantes, rue de Seine-Saint-Victor.
- GUYOT-DESHERBIERS, rue des Noyers, no. 37.
- DELALAIN, rue Garancière, no. 7.
- JACQUINOT, rue des Noyers, no. 37.

MÉDECINS. . .
- Ordinaire . . ALARD, rue Hautefeuille, no. 19.
- Adjoint. . . . LARMET, rue du faubourg Saint-Germain, no. 68.

CHIRURGIENS.
- Ordinaire. . NYSTEN, rue Hillerin-Bertin, no. 7.
- Adjoint. . . LEGOUAS, rue Payenne, no. 3.

CHIRURGIEN-DENTISTE. . . MIEL, quai de l'École, No. 30.

ÉLÈVE EN CHIRURGIE. . . . . CHALLIER, rue du Colombier, no. 11.

PHARMACIENS. . . . . .
- BESSIÈRES, place Maubert, no. 23.
- DUCHATELLE, rue de Condé, no.
- GUILBERT, rue Dauphine, no.
- TRUSSON, rue Montagne-Ste.-Geneviève.

5e. DISPENSAIRE.

POUR LE SERVICE
des
10e. et 11e. ARRONDISSEMENS.

Rue Sainte-Marguerite, no. 34.

Agent : PRÉVAL, au Dispensaire.

COMMISSAIRES		BOURIAT, rue du Bacq, no. 56.
		DELABORNE, rue des Petits-Augustins, no. 4.
		KERGORLAY aîné, (le Comte) rue de Grenelle-Saint-Germain, no. 53.
		MONTMORENCY, (le Vicomte Mathieu de) hôtel de Luynes, rue Saint-Dominique.
MÉDECINS	Ordinaire	CHRÉTIEN-LALANNE, rue du Vieux-Colombier, no. 17.
	Adjoint	GUILBERT, rue Hautefeuille, no. 16.
CHIRURGIENS	Ordinaire	MARJOLIN, Vieille rue du Temple, no. 54.
	Adjoint	NICOD, rue Saint-Florentin, no. 2.
CHIRURGIEN-DENTISTE		PELTIER, rue de Sèvres, no. 6.
ÉLÈVE EN CHIRURGIE		PRÉVAL, au Dispensaire.
PHARMACIENS		BOUDET, rue du faub. St.-Germain, no. 88.
		BOURIAT, rue du Bacq, no. 56.
		DUCHATELLE, rue de Condé.
		GUILBERT, rue Dauphine, no.
		Veuve PELLETIER, rue Jacob, faubourg Saint-Germain.

MÉDECINS-ADJOINTS-SUPPLÉANS
DES CINQ DISPENSAIRES.

MM.

Auvity (Pierre) fils, rue Duphot, n°. 24, boulevard de la Madeleine.

Ratheau, rue du Cimetière Saint-André-des-Arts, n°. 15.

